

SEPTEMBRE 2014

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



RÉGION RHÔNE-ALPES | LA RAISON DE LA MOP | RENCONTRES MINISTÉRIELLES | LA VOIX DES ARCHITECTES
ALGÉRIENS | ACTUALITÉS PARITAIRES | DE LA VÉRITABLE UTILITÉ D'UNE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE
STRUCTURÉE, ACTIVE ET PROSPECTIVE | FRANCE <=> CHINE : UN COUPLE D'ARCHITECTES AU PUPITRE | ARCHITECTES,
AD'APTEZ-VOUS !

45^E CONGRÈS DES ARCHITECTES À SAINT-ÉTIENNE

23, 24 ET 25 OCTOBRE 2014


L'UNION DES ARCHITECTES

NOUVEAUTÉ

cegibat

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES
ET RÉGLEMENTAIRES SUR LE GAZ NATUREL
ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

CEGIBAT.GRDF.FR

Le site internet dédié à l'expertise technique et réglementaire.

VECTEUR GAZ

La revue trimestrielle des professionnels de l'énergie.

HOTLINE | 0 899 700 245*

Des experts pour répondre à vos questions sur la réglementation gaz.

LIBRAIRIE TECHNIQUE

Des ouvrages de référence édités par Cegibat et ses partenaires.

RÉUNIONS DÉBAT

Des réunions professionnelles pour décrypter des thèmes d'actualité.



*) 1,35 € TTC/appeil + 0,34 € TTC min + coût de l'appel depuis un téléphone mobile

→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU,
Cegibat
igor.rapeneau@grdf.fr



MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
PRÉSIDENTE DE L'UNSA



L'UNION DES ARCHITECTES

Quand les professions libérales sont discréditées

En juillet, la presse se faisait l'écho d'un rapport explosif de l'Inspection Générale des Finances sur les professions réglementées. Les extraits et commentaires étaient tellement éloignés de la réalité de notre exercice professionnel que nous nous contentions d'un bref communiqué, en attendant de pouvoir prendre connaissance de ce rapport, tout en soutenant l'action énergique de l'UNAPL.

Ce rapport a été rendu public et quelle ne fut pas ma surprise de constater que ce dossier était **uniquement à charge** sans jamais prendre en compte la réalité quotidienne de ces professions : clientèle non récurrente pour nombre d'entre elles, responsabilités souvent écrasantes et stress conséquent, qualifications sérieuses exigées pour la sécurité du consommateur, assurances étendues et onéreuses (notamment pour les architectes), et, pour les très nombreux professionnels qui équilibrent difficilement revenus et charges, des temps de travail anormalement élevés.

Quand néanmoins des situations leurs seraient favorables, ce serait une erreur ! Ainsi les "sondés" sont convaincus qu'un architecte touche une rémunération mensuelle de 4211 € (quelle précision !) et que le juste prix serait de 2904 €. Mais nous n'atteignons même pas cette valeur puisqu'elle est de 2702 € et le commentaire précise : *"l'ordre de grandeur n'a pas été appréhendé par les sondés"* !

Et chaque ligne de ce "rapport" accumule a priori et contre vérités.

Bercy voulait un bouc émissaire, il l'a trouvé.

Voici pourtant "l'Avis d'initiative" du Comité économique et social européen sur le thème "Le rôle et l'avenir des professions libérales dans la société civile européenne de 2020", qui indique dans ses conclusions et recommandations : *"Les professions libérales sont une composante à part entière de toute société démocratique et présentent un potentiel de croissance considérable pour l'emploi et le PIB."*

Et, *"Les architectes et ingénieurs prémunissent la communauté contre tout danger lié aux constructions et aux installations techniques et promeuvent la capacité d'innovation de la société et la qualité de vie de la population en développant les infrastructures techniques existantes et en concevant des innovations techniques"*.

Pour que vivent et perdurent les architectes, venez au congrès des architectes les 23, 24 et 25 octobre 2014 à Saint-Étienne, Et rejoignez l'Unsa qui l'organise.

04 À L'HONNEUR ACTUAS

06 BON SENS "LA RAISON DE LA MOP"

11 INFOS MINISTÈRES

12 INTERNATIONAL CONGRÈS DE L'UIA A DURBAN / LA VOIX DES ARCHITECTES ALGÉRIENS / LA SITUATION DES ARCHITECTES EN ESPAGNE 2^E PARTIE

18 INFOS SOCIALES ACTUALITÉS PARITAIRES

21 CLUB PRESCRIRE

25 VIE SYNDICALE LE 45^E CONGRÈS DES ARCHITECTES / DE LA VÉRITABLE UTILITÉ D'UNE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE STRUCTURÉE, ACTIVE ET PROSPECTIVE

32 CAHIER SPÉCIAL RHÔNE-ALPES

40 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN "FRANCE <=> CHINE : UN COUPLE D'ARCHITECTES AU PUPITRE"

42 FORMATION "ARCHITECTES, AD'APTEZ-VOUS !"

UNSA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr - www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsa.com

→ DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE : À l'honneur/Actuas : Éditions PC - Bon sens : Gilbert Ramus - Infos Ministères : Marie-Françoise Manière - International : Philippe Klein, Bruno Goyeneche - Infos sociales : Christophe Yuen - Club Prescrire : Ruth Mnamani - Vie syndicale : Philippe Klein, Régis Chaumont, Estelle Palucki - Collectivité locale : Estelle Palucki - L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure : Estelle Palucki, Éditions PC - L'architecture au quotidien : Régis Chaumont et Sabine Fournal - Formation : Bernard Coudert et Sophie Lérault

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsa: 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION : ÉDITIONS PC | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Isabelle Guardiola | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsa

→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevilon

→ COUVERTURE
Photo : Maison Atelier - logement BBC à Dieulefit (26)
(TEXUS Architectes : Matthieu Cornet) © Juan Robert

À L'HONNEUR / ACTUAS

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR



ESA MOHAMED, 1 NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UIA

Esa Mohamed architecte et urbaniste de Malaisie est le nouveau président de l'UIA, l'Union Internationale des Architectes. Il a été élu –pour 3 ans– à l'issue de l'Assemblée générale de l'UIA à Durban, en Afrique du Sud, du 7 au 9 août 2014 et succède à l'architecte français Albert Dubler. Il est fondateur de Akitek Jururancang (Malaisie) Sdn Bhd (AJM), un cabinet d'architecture et de planification qu'il dirige à Kuala Lumpur. Il est l'auteur de prestigieux projets architecturaux en Malaisie tels que le township Subang Jaya, le schéma directeur de Kuala Lumpur et celui de la capitale administrative de Putrajaya. Il a également entrepris des travaux d'envergure en Chine, au Pakistan, en Inde, en Australie et en Arabie Saoudite. Esa Mohamed a reçu l'un des Prix Aga Khan d'Architecture en 2001 pour le Datai Resort, Langkawi. Voir sur www.esamohamed.archi

PYRAMIDE D'OR : UN CONCOURS D'EXCELLENCE



La Pyramide d'Or, récompensant le programme le plus performant en matière d'économie d'énergie, d'intégration dans l'environnement, de durabilité et d'esthétique au niveau national, délivrée chaque année par la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France a été attribuée en 2014 à Hikari. Il s'agit d'un îlot mixte à énergie positive réalisé par Bouygues Immobilier et SLC Pitance, situé à Lyon, au cœur du quartier de la Confluence, Hikari - lumière en japonais - et conçu par l'architecte Kengo Kuma. Le prix, dont c'est la 11e édition, a été décerné lors du congrès de la FPI à Lyon, le 19 juin, à Lyon, par un jury de professionnels dont l'Unfsa.



PRIX DE L'AFEX 2014

Le Grand Prix AFEX (Architectes français à l'export) 2014 de l'architecture française dans le monde a été attribué à la Cité des arts de Rio de Janeiro réalisée par Christian de Portzamparc, le 4 juin dernier, à Venise, au Palazzo Zorzi, siège de l'UNESCO, à l'occasion de l'inauguration de la Biennale internationale d'architecture. Ce Grand Prix récompense tous les 2 ans une œuvre remarquable livrée à l'étranger par un architecte français. Le jury a souligné "la qualité de ce bâtiment de béton qui est tout à la fois un hommage à l'architecture brésilienne et une création cohérente avec l'œuvre de Christian de Portzamparc". Le jury a également attribué un Prix Spécial à Paul Andreu pour l'ensemble de son œuvre en Chine. Une manière de récompenser, au-delà du Grand théâtre de Jinan qui figure au Palmarès du Grand Prix 2014, des œuvres aussi importantes que l'Opéra de Pékin ou l'Oriental Art Center de Shanghai.

ARCHITECTES DE L'URGENCE LAURÉATS DU PRIX VASSILIS SGOUTAS



architectes de l'urgence

Bâtir des murs
pour reconstruire des vies

C'est la fondation Architectes de l'Urgence qui s'est vue récompenser cette année par le prix Vassilis Sgoutas décerné par l'Union Internationale des Architectes (UIA). Ce prix lancé en 2007, honore des architectes contribuant de manière concrète à l'amélioration des conditions de vie des personnes défavorisées qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce prix est décerné tous les 3 ans lors du congrès mondial de l'UIA qui s'est tenu en août dernier à Durban.

HYPERLINK "<http://www.archi-urgent.com>" <http://www.archi-urgent.com>

AMO, 2 UN PRIX ET UN PRÉSIDENT

Olivier Herbemont, architecte DESA, directeur des Affaires immobilières chez Air France, est le nouveau président de AMO (Architecture et Maître d'Ouvrage). Il était jusque-là vice-président d'AMO National et succède à Pascal Chombart de Lauwe. Les Prix AMO "Habitat, Architecture, Environnement" 2013 ont été remis le 16 juin 2014. Le premier prix a été décerné à l'opération de 50 logements dans la ZAC du Séque à Bayonne (64), réalisée par l'architecte Patrick Arotcharen pour le Comité Ouvrier du Logement (COM). D'autre part, la 14^e édition du prix AMO Lieux de travail Architecture Environnement, présidée par Cynthia Fleury, philosophe, chercheuse et psychanalyste récompensera le maître d'ouvrage et l'architecte d'une réalisation "remarquable par ses qualités architecturales et environnementales, leur engagement dans une perspective de développement durable et une démarche d'éco-construction". La date-limite de remise des dossiers est fixée au 24 octobre 2014.

ÉTIENNE CRÉPON, 3 NOUVEAU PRÉSIDENT DU CSTB

C'est Étienne Crépon, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, qui succède à Bertrand Delcambre à la présidence du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Il a été nommé par décret du président de la République le 9 juillet 2014.

Étienne Crépon était depuis 2008 directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du logement et de l'égalité des territoires.

PHILIPPE BARBAT, 5 CONSEILLER MINISTÉRIEL CHARGÉ DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Philippe Barbat a été nommé conseiller du patrimoine et de l'architecture auprès de la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin. Entre autres fonctions, il a occupé celles de conservateur du patrimoine à la Direction des archives de France (1997-2002), auditeur puis maître des requêtes au Conseil d'État (2006-2010), secrétaire général de la commission Villa Médicis. Depuis 2010, il était adjoint au directeur chargé des archives de France (Direction générale des patrimoines).

BERTRAND DELCAMBRE, 4 AMBASSADEUR DU NUMÉRIQUE DANS LE BÂTIMENT

Bertrand Delcambre a quitté ses fonctions de président du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour le poste d'"ambassadeur du numérique dans le bâtiment" au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Nommé le 25 juin par Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, Bertrand Delcambre est chargé du déploiement des applications et innovations numériques dans le processus de construction, le Building information model (BIM).

LE GRAND PRIX DE L'URBANISME À FRÉDÉRIC BONNET



Le Grand Prix de l'urbanisme 2014 a été décerné, pour sa seconde édition, à l'architecte Frédéric Bonnet. Ce grand prix est réuni à l'initiative de Sylvia Pinel et présidé par Jean-Marc Michel, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature. Frédéric Bonnet est architecte-urbaniste. Il a fondé l'Agence Obras avec Marc Bigarnet. Lauréats European ayant réalisé un magnifique parc à Alicante, ils sont aussi lauréats du Palmarès des jeunes urbanistes. Obras réalise de nombreux projets et espaces publics dont la place Saint-Michel à Bordeaux, l'écoquartier des Izards intégrant la valorisation de l'agriculture à Toulouse, Monges-Croix du sud (avec Bruno Fortier) et le plan campus toujours à Toulouse, le cœur de ville de Saint-Étienne, et le parc portuaire du Havre. Il est aussi architecte conseil de l'État et conduit à présent l'atelier national "Territoires en mutations soumis aux risques".

NOUVEAUTÉ

Les formations dispensées par le GEPA sont susceptibles d'être prises en charge par le FIF PL. Pour toute information complémentaire, merci de contacter directement le GEPA. Pour vous inscrire, rdv sur notre site internet HYPERLINK "<http://www.formation-architecte.com/>" www.formation-architecte.com



BON SENS

LA RAISON DE LA MOP

Depuis quelques temps, certains professionnels répètent en boucle qu'il faut réformer la loi MOP¹, mais, interrogés, soit ils sont incapables de dire ce qu'il faut changer, soit ils citent des dispositions qui figurent dans des décrets ou des arrêtés, voire dans des décrets abrogés depuis une demi-douzaine d'années² ! Or, confondre les textes de nature législative et ceux de nature réglementaire, dénote d'emblée un bien modeste savoir sur le sens des textes et leur hiérarchie³. Néanmoins, la question de la loi MOP ne peut être traitée à la légère et sera reprise dans les prochains numéros de PA. Présentement, on va se contenter de rappeler que cette loi n'a pas été écrite à la va-vite, et que ses fondements restent d'actualité.

PRÉAMBULE

Tout maître d'ouvrage non architecte et non entrepreneur a raison de s'interroger sur la meilleure voie pour faire réaliser l'ouvrage dont il a besoin.

Si son premier réflexe est de se tourner vers les entrepreneurs, il mesure vite les limites de l'exercice :

- Comment va-t-il choisir les diverses entreprises susceptibles de réaliser l'ouvrage⁴ ?
- Comment peut-il apprécier leurs offres et fixer le juste prix des marchés à conclure ?
- Et surtout, quel projet les entreprises vont-elles réaliser ?



Car s'engager à payer les prix de différents marchés sans connaître les travaux qui en seront la contrepartie rend l'opération doublement risquée, en terme de satisfaction sur l'ouvrage et en terme de prix équitables.

L'idée d'un troisième acteur pour aider le maître d'ouvrage dans ses décisions n'est donc pas une idée farfelue.

Cette idée ne préjuge pas des avantages et des inconvénients des différentes combinaisons possibles, ce troisième acteur pouvant être indépendant⁵, ou faire partie des services du maître d'ouvrage (voir § 1.1 ci-après), ou pouvant travailler au sein des entreprises⁶.

1 - LA MAÎTRISE D'ŒUVRE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

1.1 - AVANT LES TEXTES DE 1973

Au cours des siècles passés, beaucoup d'ouvrages publics d'infrastructure ont été réalisés avec une maîtrise d'œuvre incorporée dans la maîtrise d'ouvrage (avec l'excellent corps des Ponts-et-Chaussées... créé en 1716 !).

Pour toutes les autres opérations publiques, on n'évoquera pas la grande histoire et on se contentera de remonter à deux tiers de siècle.

Au cours de cette période, l'intervention de maîtres d'œuvre indépendants (au départ, principalement les architectes), a fait l'objet de textes réglementant leurs interventions et les conditions de leur rémunération.

- 1] Loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.
- 2] On donnera en exemple les décrets 93-1269 et 93-1270 – dont les dispositions ont été insérées dans le code des marchés publics et dans les décrets 2005-1308 et 2005-1742, – et qui ont été abrogés par l'article 73 du décret 2008-1334 du 17 décembre 2008.
- 3] D'ailleurs, quand les "réformistes" citent des prestations qu'ils voudraient ajouter, ils sont tout penauds d'apprendre que, sans changer d'un iota les textes existants, rien n'interdit à un maître d'ouvrage d'inclure dans les marchés de ses maîtres d'œuvre ou de ses entrepreneurs telle manière de faire ou telle tâche supplémentaire, tout simplement "par voie contractuelle". Car c'est une très mauvaise idée de vouloir ajouter du contenu (le BIM est un sérieux excitant) aux contenus déjà très lourds de l'arrêté du 21 décembre 1993. En effet, cet arrêté a une portée générale (toutes les opérations sont visées) : or il est contreproductif et absurde d'alourdir réglementairement le contenu d'opérations modestes ou simples qui ne nécessitent jamais la totalité des prestations utiles aux opérations complexes. D'ailleurs, deux opérations complexes n'entraînent pas forcément des actions identiques !
- 4] Il existe en France près de 500 000 artisans et entreprises du bâtiment, dans un nombre de spécialités en augmentation au fur et à mesure que les ouvrages se complexifient.
- 5] C'est l'occasion de rappeler l'intérêt, pour un maître d'ouvrage légitimement inquiet du choix d'un assistant essentiel, d'avoir affaire à un professionnel exerçant dans un cadre réglementé : voir *Passion architecture* n°49, pages 11 à 13 "Pourquoi une profession réglementée ?"
- 6] Toutefois, dans cette dernière situation, le troisième acteur devant travailler dans l'intérêt de ses employeurs ou de ses associés, il ne pourra plus être au service exclusif du maître d'ouvrage, qui devra donc compléter sa propre équipe, en interne ou en externe.

On regrettera que la France soit restée, pour la construction des ouvrages publics, quelques 25 ans avec un système archaïque⁷ de fixation desdites rémunérations, attachées à l'importance de l'ouvrage, sans éventuelle dégressivité en fonction de celle-ci, et surtout, qui ne tenait aucun compte de la complexité de la mission, et ceci malgré les bons exemples fournis par les modèles de contrats privés de maîtrise d'œuvre !

1.2 – LES TEXTES DE 1973

Le décret du 28 février 1973⁸, l'arrêté du 29 juin 1973 et ses annexes et la directive d'application, fruits de plusieurs années de réflexion, ont bousculé les habitudes de tous les acteurs. Ces textes comportaient des dispositions de grande qualité, mais aussi des défauts majeurs qui ont justifié rapidement des tentatives de réforme, hélas reportées jusqu'à ce qu'arrive la loi MOP.

Le premier apport essentiel des textes de 73 a été de clarifier les rôles et les responsabilités des principaux acteurs que sont le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entrepreneurs. Sans doute pour la première fois, le maître d'ouvrage a été invité à réfléchir et à travailler avant de lancer une opération, en particulier pour établir un programme fiable avant de solliciter les maîtres d'œuvre. Quant à ceux-ci, ils sont responsabilisés sur le coût des ouvrages à concevoir.

En ce qui concerne les rémunérations, une série invraisemblable de tableaux permettait de calculer le prix de chaque élément de mission, avec, enfin, la prise en compte de la complexité des missions, et une dégressivité des taux en fonction de l'importance des opérations.

À ce propos, on regrettera les critiques faites sur le dispositif pourtant fort intelligent du "coût d'objectif" (comprenant à la fois le prix de la mission de maîtrise d'œuvre et celui des travaux) sur lequel étaient appliqués les taux de rémunération. Le "coût d'objectif" mettait en évidence le fait que, si un supplément d'étude engendrait un coût inférieur des travaux, une telle offre pouvait s'avérer plus intéressante qu'une autre affichant une rémunération plus faible de la maîtrise d'œuvre. Trouvé trop compliqué par les maîtres d'ouvrage, le dispositif sera abandonné dans la loi MOP.

⁷ Il est fait allusion au décret 49-165 du 7 février 1949 (honoraires à 4 % du montant des travaux) et on fera l'économie de raconter les heurs et malheurs des solutions alternatives telles que celles introduites par le décret 53-627 du 22 juillet 1953 (honoraires au m² de logement HLM) ou le décret 59-1157 du 29 septembre 1959 (annulé par le CE le 30 janvier 1963).

⁸ Application au 1^{er} janvier 1974 pour l'État et ses établissements publics, et au 1^{er} janvier 1975 pour les collectivités et leurs établissements publics.

⁹ Sans vouloir être désobligeant, on s'étonnera que les ingénieurs publics qui ont été les principaux rédacteurs des textes de 73, aient prévu des dispositions draconiennes à l'endroit des maîtres d'œuvre privés, mais se soient bien gardés de se les appliquer quand ils étaient eux-mêmes maîtres d'œuvre pour des ouvrages publics. Mieux : n'étant sans doute pas "sûrs" de leurs projets, les marchés de travaux étaient passés "au métré" avec les entreprises, c'est-à-dire que celles-ci étaient payées sur simple constat des quantités exécutées au fur et à mesure que les travaux étaient exécutés ! Situation "tranquille" aussi bien pour les maîtres d'œuvre publics que pour les entrepreneurs.

¹⁰ Quand on demande à des entreprises de s'engager sur le prix des travaux qu'elles auront à réaliser dans leur propre spécialité, elles disposent d'un projet qui décrit minutieusement l'ouvrage à construire, et pourtant, il arrive que leurs offres divergent de 20 à 50 % ! Et on voudrait que les maîtres d'œuvre soient précis à 5 % près, sur le prix d'un ouvrage dont ils n'ont pas commencé l'étude et qui sera réalisé par d'autres opérateurs !

¹¹ Voir la revue *Passion architecture* n°34, pages 6 et 7 : "Loi sur l'architecture, première loi sur l'environnement".

¹² La "Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques" a été créée par décret du 20 octobre 1977. Sa vocation est de promouvoir la qualité architecturale dans le domaine des constructions publiques.

Il n'est plus nécessaire de faire l'inventaire des défauts des textes de 73, puisque la plupart d'entre eux ont été corrigés en 1985. On en signalera cependant deux :

→ Responsabiliser les maîtres d'œuvre sur leurs engagements concernant le coût des travaux⁹ n'est pas critiquable en soi, **sauf** si on leur demande de s'engager avant d'avoir commencé l'étude, ce qui était évidemment absurde¹⁰, et qui sera corrigé par la loi MOP.

→ Peut-être est-il possible, dans le domaine des routes et réseaux, de passer directement d'un avant-projet aux plans d'exécution des travaux.

Mais ce n'est pas réaliste pour le bâtiment pour lequel il y a des milliers de choix (et donc d'arbitrage) à faire sur les matériaux et matériels et sur les innombrables manières de les assembler : ces précisions ne sont pas du ressort d'un avant-projet, fut-il détaillé, mais bien d'un vrai "projet" sur la base duquel pourront être élaborés, ensuite, les plans d'exécution.

1.3 – LA RÉFORME DES TEXTES DE 1973

Le titre est provocateur, car si un projet de réforme a bien été discuté et rédigé, sous la houlette du conseiller d'État Bernard Tricot, le projet de décret n'a finalement jamais été signé, pour des motifs à la fois techniques, financiers et politiques.

Techniquement, le projet de 1980 ne corrigeait qu'une fraction des défauts des textes de 1973, ce qui a entraîné une certaine réserve des professionnels.

Financièrement, le renforcement des missions n'était pas accompagné d'une actualisation des barèmes (rendue pourtant nécessaire en raison de l'érosion monétaire), ce qui a justifié un second motif de réserve.

En conséquence, la difficulté d'un consensus a ralenti le processus jusqu'à ce que le Président de la République, le Parlement et le Gouvernement soient nouveaux (mai 1981). Or la tradition du tout pouvoir n'est pas d'adopter directement un texte préparé par un précédent gouvernement.

2 – ENFIN VINT LA LOI MOP

2.1 – UN PROJET PLUS AMBITIEUX

Le décret et les autres textes de 1973, sur les "marchés publics d'ingénierie et d'architecture", avaient surtout un objectif financier : la fixation des rémunérations des maîtres d'œuvre, et, corollairement, la maîtrise du coût des ouvrages. Il est possible, mais pas du tout certain, que leurs rédacteurs aient pensé qu'il en résulterait pour les ouvrages une meilleure qualité...

En réalité, comme cela a déjà été moult fois écrit, la France avait, pour la construction, privilégié le "quantitatif" et commençait à constater les conséquences dommageables de la politique des modèles et des chemins de grue.

On peut penser que la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a été le premier jalon reconnaissant que la qualité du cadre bâti jouait un rôle majeur sur la qualité de vie des citoyens¹¹.

Dès le début des années 80, l'ambition du nouveau gouvernement a été de créer un environnement législatif et réglementaire susceptible d'engendrer une réelle qualité des ouvrages publics, et pas seulement leur moindre coût.

Pour que la démarche soit "incontestable", (notamment à l'endroit des collectivités territoriales), les Pouvoirs publics ont retenu le principe d'une loi dotée de décrets d'application.

La MIQCP¹² et son président, l'ingénieur général Jean Millier, ont été les principaux acteurs de la concertation avec les professionnels, et de la rédaction des projets, mais l'engagement de plusieurs parlementaires a été très important.

Bien que l'objet des textes soit surtout de bien organiser les rôles propres des maîtres d'ouvrage d'une part, et ceux des maîtres d'œuvre d'autre part, ainsi que leurs rapports, les entreprises ont été largement impliquées dans la concertation.

2.2 – LES GRANDS PRINCIPES DE LA LOI MOP

Les principes essentiels de la loi MOP résultent du simple constat du processus de conception des ouvrages à construire, notamment pour le bâtiment.

Comme cela a été évoqué à la fin du § 1.2, il existe une incroyable diversité des matériaux et matériels pouvant entrer dans la composition d'un ouvrage, et une infinité de façons de les assembler.

Il existe aussi un nombre important de textes à respecter et de performances à atteindre¹³.

Cette diversité possible des ouvrages à concevoir et leur complexité croissante expliquent pourquoi il existe une large palette de professionnels plus ou moins spécialisés dans chaque domaine de la construction, ainsi, d'ailleurs, que des entreprises de tous les corps d'état.

Imaginer qu'on va demander à quelques dizaines d'acteurs (tirés au sort?) d'apporter isolément leur "pierre" à l'édifice est proprement stupide.

Le principe majeur de la loi MOP est donc qu'il faut confier la maîtrise d'œuvre à une équipe unique qui sera responsable de la cohérence d'un projet, et, in fine, de la réussite de l'opération, du début à la fin de celle-ci.

C'est le principe de la mission de base¹⁴.

Exit donc les calamiteuses douze missions types des textes de 73 et l'idée qu'on peut attribuer certaines missions, élément par élément, y compris en changeant de prestataire !

Le second principe de la loi MOP vient de la différence de nature des marchés conclus avec des maîtres d'œuvre et avec des entrepreneurs. Tout ceci a l'air évident mais certains refusent d'en tirer les conséquences logiques.

Les marchés de maîtrise d'œuvre sont des marchés de prestations intellectuelles, qui peuvent être principalement fondés sur un bon programme, et attribués selon des procédures adéquates, notamment les concours qui enrichissent la palette des solutions possibles.

Et pendant tout le processus de conception (au moins jusqu'au projet), le maître d'ouvrage peut (et on dira même : "doit") participer avec ses maîtres d'œuvre, à la mise au point du projet pour le conformer au mieux de ses attentes : à ce stade, "tout" est encore possible.

D'ailleurs, beaucoup de maîtres d'ouvrage qui se sont impliqués pour des ouvrages complexes ressortent enthousiasmés des progrès apportés au projet au cours des phases successives de la conception.

Les marchés passés avec les entreprises sont des marchés de travaux : la sécurité la plus élémentaire pour le maître d'ouvrage est que les marchés passés avec les entrepreneurs choisis soient fondés sur un projet dont tous les éléments et détails auront été précisés : de quel projet s'agit-il, si les entreprises ont été consultées en direct ?

Quant à l'éventuelle mise au point ultérieure d'un projet avec les entreprises qui, après consultation (sur quelle base?), sont les titulaires des marchés de travaux, autant dire que le maître d'ouvrage sera vite amené à y renoncer, puisque toute modification des prestations de chaque lot peut justifier des corrections du délai ou du prix de chaque marché !

Tout ceci explique que le second principe de la loi MOP ait été de distinguer les fonctions des maîtres d'œuvre et celles des entreprises.

Malgré cela, la "conception-réalisation" qui associe concepteurs et entrepreneurs, fait aussi partie de la loi MOP.

2.2 – QUELQUES AUTRES QUALITÉS DE LA LOI MOP

Le titre premier de la loi MOP est essentiel par la définition judicieuse et la description détaillée de la mission de tout maître d'ouvrage public : "Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre."

La suite du titre premier de la loi a subi quelques avatars du fait de la réglementation européenne : il n'est plus temps d'argumenter. D'ailleurs, il n'est pas illogique de considérer que la "conduite d'opération" est une prestation de services comme n'importe quelle autre.

Mais l'auteur du présent article regrette que le "mandat de maîtrise d'ouvrage" ait subi le même sort, car il s'agit d'un transfert de responsabilités d'intérêt général vers un autre opérateur, si possible ayant la même vocation d'intérêt général : la France n'y a sûrement pas gagné en devant ouvrir ces tâches et responsabilités à des acteurs privés dont la vocation légitime n'est pas de satisfaire l'intérêt public, mais plutôt celui de leurs actionnaires.

Le titre II de la loi a déjà été évoqué ci-dessus, avec les principes essentiels prévus par son article 7 : mission de base¹⁵ attribuée à une maîtrise d'œuvre unique indépendante des entreprises¹⁶.

Quant à la responsabilisation des maîtres d'œuvre sur la maîtrise des coûts des ouvrages, elle a été conservée, mais sa mise en œuvre est devenue "intelligente". En effet, on attend désormais que la maîtrise d'œuvre soit à un stade suffisant d'études pour lui demander de s'engager : normalement avec l'APD, car c'est à ce stade que le maître d'ouvrage est invité à donner une approbation "officielle", puisque logiquement, le permis de construire ne peut être sollicité qu'avec un avant-projet "définitif".

Le second engagement entre la passation des marchés de travaux et leur achèvement impose beaucoup de sérieux de la part des maîtres d'œuvre, mais il demeure acceptable à partir du moment où on ne mélange pas les causes éventuelles de dérapage : seul les oublis ou fautes des maîtres d'œuvre peuvent faire l'objet d'une sanction, et non les conséquences d'aléas imprévus ou des changements de programme.

Comme cela a été évoqué à la fin du § 1.2, l'élément oublié dans les textes de 73¹⁷, à savoir le "projet", a été avantageusement ajouté dans les éléments de mission¹⁸.

CETTE SYMBIOSE DES INTÉRÊTS CROISÉS DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'ŒUVRE, VERS LA QUALITÉ DE LEUR PRODUCTION BÂTIE, N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS LE CADRE LÉGISLATIF DE LA LOI MOP.

¹³ Ce qui était déjà vrai en 1985, l'est encore bien plus en 2014 !

¹⁴ Le terme "mission de base" est au singulier, mais en réalité, il en existe un nombre illimité, puisque ladite mission peut inclure tout ou partie (dans des proportions adaptées à l'opération) des études d'exécution.

¹⁵ La mission de base doit, selon l'article 7 de la loi, "permettre au maître d'œuvre d'assurer la synthèse architecturale des objectifs et des contraintes du programme, et de s'assurer du respect, lors de l'exécution de l'ouvrage, des études qu'il a effectuées."

¹⁶ Il est très important de rappeler que la loi MOP, nonobstant la "mission de base", n'interdit nullement, comme le croient trop de gens incompetents, de consulter les entreprises au stade des avant-projets.

La création, en 1985, en tête des éléments de mission (pour le bâtiment, pas pour l'infrastructure), de l'élément "esquisse", est plus controversé.

Il était censé "limiter" les prestations à remettre lors des concours d'architecture, afin de contenir le coût des indemnités à donner aux candidats.

Mais la réalité est autre : pour juger des qualités d'un futur projet, les maîtres d'ouvrage souhaitent régulièrement augmenter les prestations à remettre : la MIQCP a été amenée à proposer une "esquisse +", mais son contenu est depuis longtemps dépassé par les exigences de plus en plus élevées des maîtres d'ouvrage.

De fait, dans l'unique but de ne pas paraître sous-évaluer les indemnités données aux candidats d'un concours, certains maîtres d'ouvrage publics continuent d'appeler indûment "esquisse" des prestations d'APS souvent augmentées d'autres exigences du ressort de l'APD, voire du "projet". Le procédé n'est pas digne.

Les maîtres d'œuvre n'ont aucune raison de critiquer les maîtres d'ouvrage qui veulent de plus en plus d'informations avant de choisir à la fois : un projet, et l'équipe de maîtrise d'œuvre capable de le développer et d'en diriger l'exécution.

Les maîtres d'œuvre n'ont donc aucune réticence, à l'occasion d'un concours, à pousser les études jusqu'au stade qui sera jugé suffisant par le maître d'ouvrage, mais il n'est pas admissible que cela se fasse en spoliant financièrement les équipes en compétition.

2.3 - LE BILAN

La France est légitimement fière de l'architecture de ses ouvrages publics (bien sûr, ceux de bâtiment, mais aussi ceux de l'infrastructure).

Bien que le rédacteur de la présente étude soit architecte, il n'hésite pas à écrire que le talent et l'imagination des architectes, leur prise en compte des multiples valeurs que nos concitoyens attendent de leur cadre de vie, et leur consciencieuse recherche, avec leurs partenaires techniciens, et avec les entrepreneurs et industriels, de solutions optimales pour leurs projets, ne sont pas les seuls et uniques "moteurs" de la qualité des ouvrages publics.

Les maîtres d'ouvrage publics y ont aussi largement leur part, par leur implication "tous azimuts", tout au long de processus semés d'embûches et porteurs de lourdes responsabilités.

Mais cette symbiose des intérêts croisés des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, vers la qualité de leur production bâtie, n'aurait pas été possible sans le cadre législatif de la loi MOP. Espérons que l'un des pivots de la qualité des ouvrages, le concours d'architecture, ne sera pas "raréfié" par une interprétation inadéquate (niant l'intérêt à long terme de la qualité des opérations) des règles européennes.

CONCLUSION

De ce qui précède, on comprendra la prudence avec laquelle il faut aborder l'éventuelle actualisation d'une loi dont les dispositions ont permis, outre

la création d'édifices prestigieux, la manifestation d'une architecture du quotidien de grande qualité. L'architecture française s'exporte.

Un constat attristant fait aujourd'hui bouillonner les esprits : c'est celui d'une relative dégradation des rapports entre maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'œuvre.

Malgré la résistance (que l'on pourrait qualifier d'"héroïque") des architectes, la qualité des ouvrages commence à pâtir de cette dégradation.

La présente étude n'entame pas la recherche des solutions correctrices, mais les architectes ont des solutions à suggérer.

Car la loi MOP n'est pour rien dans cette double dégradation.

Une partie des causes réside sans doute dans la situation économique de la France, qui incite, à tort, les acteurs à "faire pas cher dès le premier euro dépensé"¹⁹, quelles qu'en soient les conséquences dommageables pour la qualité du "produit" final, et ceci, malgré les objectifs affichés du "développement durable".

Mais il faut aussi chercher les causes dans les procédures imposées (principalement par les directives européennes) depuis une quinzaine d'années pour le choix, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs prestataires.

Quel écervelé peut croire qu'en choisissant l'architecte le moins cher, le maître d'ouvrage a les atouts pour obtenir le meilleur ouvrage ?

Au lieu de faire une fixation contre la loi MOP, les penseurs pourraient donc aussi réfléchir sur les règles d'attribution de la commande publique, qui, actuellement, ne tiennent pas vraiment compte de la spécificité de certains services. C'est là qu'il faut chercher les solutions²⁰, si l'on veut retrouver les conditions de production d'ouvrages de grande qualité, comme on a su les concevoir et les réaliser dans un passé pas si lointain. ▲



17] Les "anciens" se souviendront des missions "M2 +", ou "M2 + 1/2 STD-PEO", censées pallier la regrettable absence d'un "projet" dans la liste des éléments de mission de 73.

18] À titre marginal, il sera facile de montrer aux candides (qui croient qu'à partir d'une esquisse, il suffit d'un "clic" pour sortir les plans d'exécution) que "l'ingénierie concurrente" ne tuera pas le "séquentiel" : les acteurs peuvent certes trouver d'autres places et d'autres rôles au cours de la conception et de la réalisation des ouvrages, mais la diversité des solutions et la complexité de leur mise en cohérence, imposera toujours un certain séquençement des opérations.

19] Faisabilité bâclée, relevés au rabais, études géologiques au rabais, programme au rabais, maîtrise d'œuvre au rabais, travaux au rabais, qualité au rabais ?

20] Relire l'étude sur les offres anormalement basses, parue dans la revue "Contrats publics n° 142", pages 52 à 57.

→→→ GILBERT RAMUS
architecte, membre de la commission
juridique de l'Unsa



Santé, Prévoyance, Retraite : les contrats Madelin des travailleurs non salariés

Publi-
rédactionnel

Les contrats Madelin permettent aux travailleurs non salariés (TNS) de bénéficier d'une complémentaire santé, d'un contrat prévoyance, dépendance ou épargne retraite, pour les aider à financer leurs frais de soins, garantir un revenu ou un capital en cas d'arrêt maladie, invalidité, perte d'autonomie ou décès et compléter leurs revenus à la retraite. Les cotisations versées peuvent être déduites du bénéfice imposable dans la limite d'un certain plafond.

POUR QUI SONT LES CONTRATS MADELIN ?

Les TNS, c'est-à-dire les professions libérales (architectes, médecins, avocats, notaires...), les commerçants et artisans, les dirigeants ou gérants majoritaires de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, le conjoint collaborateur non rémunéré par le TNS.

COMMENT CHOISIR UN CONTRAT SANTÉ MADELIN ?

Le contrat santé Madelin permet à l'architecte libéral d'être remboursé en tout ou partie de ses frais de soins ou d'hospitalisation. L'assuré peut choisir d'étendre les garanties santé à son conjoint et/ou ses enfants. Plusieurs niveaux de protection existent. En fonction de ses besoins, il déterminera avec son assureur le niveau de garantie qui lui correspond le mieux.

À QUOI SERT UN CONTRAT PRÉVOYANCE MADELIN ?

À protéger l'architecte libéral et sa famille en cas d'arrêt maladie, invalidité, dépendance ou décès. Par exemple, un contrat prévoyance Madelin lui permettra de percevoir un revenu s'il doit s'arrêter de travailler après un accident. S'il décède, ses enfants pourront percevoir une rente éducation pour être soutenus financièrement pendant leurs études. S'il devait perdre son autonomie pour les gestes ordinaires de la vie quotidienne, une rente dépendance pourrait lui être versée pour l'aider à faire face aux conséquences financières de sa situation.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

L'objectif du contrat retraite Madelin est de compléter ses revenus à la retraite. Les cotisations doivent être versées au moins une fois par an. Un montant minimal de cotisation est fixé lors de la souscription. Différentes options sont proposées.

Pour sécuriser son contrat retraite, l'assuré peut choisir d'investir sur des fonds en euros. Son investissement ainsi que les intérêts acquis au fil des ans sont alors garantis. Le fonds en euros est majoritairement investi en obligations. Son rendement a atteint en moyenne 2,9 % en 2012, selon la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances).

Pour dynamiser son contrat, l'adhérent peut faire le choix d'investir dans des supports en unités de compte (UC) composés d'obligations, mais aussi de supports plus risqués (actions, immobilier...). Son investissement n'est pas garanti. Son montant varie en fonction de la valorisation de ces différents supports. Les supports en

UC peuvent offrir, sur le long terme, des perspectives de performances supérieures à celles du fonds en euros.

Enfin, le TNS peut opter pour un contrat retraite Madelin en points. Les cotisations versées sont alors directement transformées en points retraite. La rémunération de l'épargne se traduit par l'augmentation de la valeur de service du point retraite.

Une fois à la retraite, l'architecte perçoit sa prestation sous forme de rentes qui lui sont versées régulièrement.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX DES CONTRATS MADELIN ?

Les cotisations versées sur un contrat retraite Madelin sont fiscalement déductibles, à hauteur de 10 % du PASS ou bien, si ce montant est plus élevé, 10 % du bénéfice imposable, majoré de 15 % de la fraction de ce bénéfice qui excède 1 Pass, dans la limite de 8 Pass.

Les cotisations versées pour un contrat santé ou prévoyance Madelin sont fiscalement déductibles à hauteur de 3,75 % du bénéfice imposable, majoré de 7 % du Pass, dans la limite de 3 % de 8 Pass.

Les cotisations versées pour se protéger en cas de perte d'emploi sont aussi fiscalement déductibles à hauteur de 2,5 % du Pass, ou si ce montant est plus élevé, 1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 Pass.

POUR EN SAVOIR PLUS :

GRUPE HUMANIS

0800 05 23 60

du lundi au vendredi de 9h à 19h



GRUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

Romain Bernier-Dupreelle,
direction commerciale

rbernierdupreelle@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



FLEUR PELLERIN,

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le 26 août 2014, Fleur Pellerin a été nommée ministre de la Culture. Comme à chaque fois, les architectes ont l'immense espoir que leur ministre de tutelle s'intéresse à l'architecture et à ses acteurs, les architectes.

L'ambition de ce ministère doit dépasser la gestion d'un quotidien phagocyté par des tourments récurrents. La seule tutelle qu'il exerce est celle des architectes, dont il est absolument nécessaire de renforcer le rôle et l'action par une politique dynamique et visionnaire.

La Culture a, dans ce domaine, vocation à défendre l'intérêt public de la création architecturale, rayonner sur le cadre de vie et notre patrimoine, améliorer le bien-être de tous les Français et redynamiser un secteur majeur de notre économie. L'architecture est un vecteur idéal pour inscrire la culture française dans l'avenir.

L'Unsa sera particulièrement attentive au soutien de leur ministre auprès des architectes dans les très nombreux dossiers en cours : l'attaque contre les professions réglementées, la transposition de la directive européenne, la loi MOP, la loi sur l'architecture, le BIM, la place des architectes dans la rénovation, ... etc. ▲

RENCONTRES MINISTÉRIELLES

Le début d'été 2014 a été chargé pour l'Unsa, qui a répondu présente à de nombreuses rencontres et réunions ministérielles et institutionnelles.

Le 20 juin, **Hélène Peskine, conseillère de Ségolène Royal**, recevait Marie-Françoise Manière et Michel Jarleton. À l'ordre du jour, la rénovation des bâtiments et bien sûr le projet de loi sur la transition énergétique.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler que **les architectes ont toujours répondu aux projets de réhabilitation et rénovation des bâtiments**, contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, **leur maîtrise d'œuvre y est indispensable.**

Quel fut donc notre étonnement de constater que le projet de loi sur la transition énergétique ne citait jamais les architectes (hormis une fois pour l'Architecte des Bâtiments de France...!), et que la maîtrise d'œuvre était quasiment absente de ce texte. Nous l'avons fait remarquer et formulé différentes propositions. Notre contribution a été largement diffusée par la presse et figure en première position des articles consultés sur le Moniteur numérique.

Hélène Peskine s'est montrée à notre écoute et nous propose des rencontres régulières. Nous restons attentifs à la suite qui sera donnée.

Le 1^{er} juillet, **Sylvia Pinel, ministre du Logement** et sa conseillère Alexandra Carpentier, recevaient Marie-Françoise Manière et Lionel Blancard de Léry.

Nos propos se sont évidemment centrés sur le logement et la concertation "**objectif 500 000 logements**", pour laquelle nous avons fait plusieurs propositions complémentaires. Nous avons abordé d'autres sujets qui nous tiennent à cœur.

Tout d'abord, nous avons rappelé que nous réclamions depuis près de deux ans que le **seuil de recours à architecte** soit ramené à 150 m² de surface de plancher. Malgré un avis favorable de la commission diligentée sur ce sujet, **les architectes attendent toujours le décret modificatif qui acte cette disposition.**

Deuxième sujet d'importance, la **mention RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les acteurs du bâtiment.

Madame Pinel nous a confirmé que, leur formation initiale contrôlée et continue obligatoire, mettait **les architectes au-dessus de ce dispositif.**

En dernier lieu, nous avons demandé que **les études bénéficient des mêmes avantages que les travaux** (crédit d'impôt, prêts ...). Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais l'expérience nous a appris à ne pas renoncer. L'étude récente d'UFC Que Choisir a d'ailleurs démontré que **sans maîtrise d'œuvre, les travaux n'étaient pas pertinents.** Nous maintiendrons cette revendication.



Enfin, le 11 juillet, **Manuel Valls et Sylvia Pinel** recevaient les acteurs des **fédérations professionnelles représentatives de la construction et de la banque.** Marie-Françoise Manière y a rappelé que **l'investissement dans les études et la conception permet de générer des économies dans la construction et la maintenance et qu'il faut toujours raisonner en coût global.**

Elle a ensuite présenté quelques mesures qui sont susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et pour certaines sans moyens financiers supplémentaires¹.

Enfin Marie-Françoise Manière a conclu en rappelant que l'urgence à produire des logements ne doit pas conduire à la détérioration de leur qualité : "**nous devons penser avant tout aux personnes qui vont y vivre. Sachons construire des logements évolutifs, pérennes, garants d'une bonne intégration sociale et adaptés aux nouvelles façons de vivre, voire d'y travailler.**" ▲

Marie-Françoise Manière,
présidente de l'Unsa

¹ Détails sur le site de l'Unsa : <http://syndicat-architectes.fr>.

INTERNATIONAL CONGRÈS DE L'UIA À DURBAN AOÛT 2014...

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.UIA.ARCHI

Le Congrès triennal de l'Union Internationale des Architectes est avec la Biennale de Venise la plus importante manifestation mondiale consacrée à l'Architecture. Elle réunit essentiellement des architectes, venus des quatre coins de la planète, et des étudiants en architecture. Cette année, nous étions plus de 5 000 à nous retrouver à Durban, en Afrique du Sud, sur la côte de l'Océan Indien.



UN LIEU CHARGÉ D'HISTOIRE

Vingt ans après la fin de l'Apartheid le choix de Durban n'est pas anodin. Et cela ne tient pas seulement au fait que l'ICC (International Convention Center) de Durban est le plus important centre de congrès d'Afrique. Durban est avant tout une ville inter-ethnique et multiculturelle qui accueille la première communauté indienne en dehors de l'Inde, la plus grande mosquée de l'hémisphère Sud, le plus grand port d'Afrique du Sud. C'est à la fois un carrefour et un havre pour de nombreuses communautés, avec des convergences et des fractures qui ne manquent pas de nous interpeller. Ghandi y a fait ses études. C'est un lieu chargé d'histoire et de questionnements. C'est une ville de plus d'un million d'habitants, dans une métropole qui en compte plus de trois, qui a été profondément remodelée lors des travaux d'aménagement pour l'accueil de la coupe du Monde de football de 2010.

Durban est une ville globale où les architectes retrouvent un condensé des enjeux auxquels ils ont à répondre au quotidien : l'aménagement urbain et les modes de transports, l'environnement et le développement durable, la cohésion sociale et

les communautarismes, l'inter-culturalité, la préservation du patrimoine et l'inscription de l'architecture contemporaine dans un futur possible.

Quel meilleur endroit pour accueillir le premier congrès de l'UIA en Afrique subsaharienne ?

AILLEURS ET AUTREMENT...

Le thème du congrès "Otherwhere", qui est en anglais un néologisme réunissant à la fois l'ailleurs et l'autrement, s'inscrit complètement dans la réalité locale. Car à Durban nous étions déjà "ailleurs" et "autrement", peut être même "autres", en tout cas un peu plus conscients de l'altérité dont nous parle Octavio Paz. Nous, architectes venus de différents horizons, riches de nos diversités, porteurs de nos particularismes, de nos cultures, étions réunis par une confraternité partagée. Car c'est aussi cela, et avant tout cela, l'UIA.

Le Conseil International des Architectes Français (CIAF) composé de l'Ordre et des deux syndicats représentatifs, dont l'Unsfa, n'a pas été en reste pour s'engager sur ce thème et pour



Le Pavillon français (ici en cours de montage) a été conçu par Géraldine Bouchet et Arthur Laurain, étudiants à l'ENSA de Strasbourg, lauréats du concours organisé par le CIAF.

assurer, à Durban, une belle représentation qui a été remarquée et qui a reçu un accueil élogieux. C'est fort d'une délégation de plus de 80 Français que nous avons pu assurer notre présence à ce congrès et porter différents projets. Le pavillon France avait fait l'objet d'un concours d'étudiants en architecture, dont les lauréats ont été invités à nous accompagner à Durban. Sous le commissariat de Dominique Gauzin-Muller, le pavillon a été l'occasion de valoriser des projets français mettant en œuvre de façon contemporaine des matériaux bio-sourcés, il comportait aussi des ateliers de présentation et de manipulation présentés par AMACO. Un cycle de conférence de Dominique Gauzin-Muller, de Philippe Madec, du cluster Lumière et celle sur l'écoquartier de Beauséjour à la Réunion venaient en support. Je ne peux évoquer la présence française à Durban sans saluer les conférences des représentants du CIAF à l'UIA, Ewa Struzynska pour le groupe de travail "Architectes et Enfants" et Michel Kalt pour "UIA Habitat".

UN CONGRÈS RICHE ET RÉUSSI

Nous avons tous applaudi la remise de la médaille d'or de l'UIA à Ieoh Ming Pei. Un autre sujet de satisfaction, pour la délégation française, a été la remise du "Prix Vassilis Sgoutas" lancé par l'UIA en 2007 pour honorer des "architectes ayant apporté une contribution à l'amélioration des conditions de vie dans des zones en dessous du seuil de pauvreté", à la Fondation Architectes de l'urgence, dont la nomination avait été portée par le CIAF.

Nous avons pu découvrir "LOtherwhere" à travers les stands des différentes délégations, mais aussi à travers de nombreuses conférences, en particulier celles de très haut niveau des "Keynotes speakers" : Francis Kere, Susannah Drake, Rahul Mehrotra, Gerardo Salinas, Toyo Ito, Kjetil Thorsen de Snohetta, ou encore Wang Shu...

Ce congrès, applaudi par les habitués comme l'un des meilleurs de l'UIA, a été incontestablement l'occasion d'élargir notre champ de vision et de nous ouvrir à de nouveaux horizons et à la multiplicité des pratiques de notre profession à travers le Monde.

Le 6 août a été signé la "Déclaration de Durban sur les impératifs 2050" dans laquelle l'UIA s'engage, à côté de différents partenaires, dont le Conseil des Architectes d'Europe et ONU Habitat, sur des impératifs environnementaux pour supprimer progressivement l'émission de CO2 et de gaz à effets de serre, dans la perspective 2050, à travers des stratégies de conception et de construction maîtrisées.

Le congrès a été suivi par l'Assemblée Générale de l'UIA, qui en dehors des incontournables décisions statutaires comportait différents enjeux : les orientations en vue de la réorganisation

de l'UIA pour qu'un maximum de pays puissent y adhérer, la désignation de la ville accueillant le congrès de 2020, l'élection du Président, du Bureau et du Conseil pour les trois prochaines années. Le CIAF, en présente la candidature de Paris pour le congrès de l'UIA de 2020 et celle de Frédéric Ragot, au Conseil pour la zone 1 qui comprend toute l'Europe occidentale.

LA FRANCE MOBILISÉE

Notre délégation s'est fortement investie pour la candidature de Paris, qui a affronté une forte et belle concurrence de Rio et de Melbourne. Nous avons obtenu un soutien fort de la Ville de Paris ainsi que de quelques stars nationales de l'architecture française : Jean Nouvel, Paul Andreu, Dominique Perrault et Rudy Ricciotti. C'était une extraordinaire occasion de faire connaître pendant six ans et plus, en France, l'architecture et les architectes. C'est précisément pour cela que cette candidature a été initiée par le CIAF et soutenue par l'Unsa. Nous sommes bien sûr très déçus de n'avoir pu concrétiser cette opportunité, tout en applaudissant la victoire de Rio : 2020 sera donc l'occasion de nous rendre en Amérique du Sud, qui n'a jamais eu l'occasion d'accueillir de congrès de l'UIA.

Je me réjouis de l'élection de Frédéric Ragot au Conseil de la zone 1, et lui apporte tout mon soutien. Pour la zone 1, dont la présidence est désormais assurée par David Falla (UK), nous sommes, avec Régina Gonthier (CH), supplée par Laurenz Bräker (CH), une petite équipe qui reste à compléter, mais qui a l'avantage de bien se connaître sur la base de plusieurs années partagées au Conseil des Architectes d'Europe. Pour l'Europe, l'enjeu majeur est de ramener à l'UIA les pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, qui s'en sont éloignés. Notre souhait commun est de faire évoluer positivement l'UIA aux côtés de notre nouveau président mondial : Esa Mohamed, qui nous vient de Malaisie. Il succède à Albert Dubler que nous remercions pour son engagement qui se prolonge au Bureau de l'UIA en tant que past-président. Je vous donne déjà à tous rendez-vous à Séoul en 2017 pour le prochain congrès de l'UIA qui s'annonce lui aussi riche en découvertes et en événements. ▲



Esa Mohamed, nouveau président de l'UIA

→→→ Philippe Klein, délégué de l'Unsa à l'international et vice-président du CIAF

INTERNATIONAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNAA.DZ

LA VOIX DES ARCHITECTES ALGÉRIENS

NAISSANCE DU SYNAA

Le Syndicat National des Architectes Agréés Algériens – SYNAA – est la traduction d'une volonté d'un groupe d'architectes de créer un syndicat pour donner un cadre organisé à l'action et défendre la profession d'architecte en Algérie.

Il y a eu des acquis, c'est indéniable, mais faut-il encore aspirer à en assurer d'autres et les consolider par une action concertée et déterminée. Et bien sûr dégager les perspectives devant l'architecte pour que son rôle d'acteur social et culturel soit reconnu par la société dans laquelle il évolue.

L'ÉMERGENCE DE LA PROFESSION

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie en 1962, les quelques architectes algériens (dont le nombre se comptait sur les doigts d'une main) eurent à dessiner les contours d'un corps de métier dominé à l'époque par leurs confrères étrangers. Puis le métier eut à se démêler des contradictions d'un système de développement allant à l'encontre des spécificités naturellement libérales de la profession.

C'est dans le contexte de la réorientation politique du développement du pays à l'orée des années 90 et au bénéfice d'une ouverture tendant à la libéralisation des professions réglementées que survint la loi sur l'architecture de 1994 qui vint ficher le cadre réglementaire à l'exercice de la profession. Cette loi que nous considérons, malgré ses insuffisances, comme un précieux acquis doit nous permettre aujourd'hui de faire reconnaître la mission civilisatrice de l'architecte en Algérie.

Les architectes qui constituent notre syndicat aujourd'hui sont animés par l'apport de l'air vivifiant de cette loi et s'illustrent par leur action de tous les jours sur le terrain. C'est manifestement la traduction d'une grande "fureur d'exister".



1^{er} "Café de l'architecture" organisé à l'initiative du SYNAA (Alger, juin 2014)



1^{er} Conseil national du SYNAA au Sheraton d'Alger, le 14 mai 2013

LA QUALITÉ COMME MAÎTRE MOT

Pour y arriver, ils auront à agir sur l'environnement réglementaire pour réhausser la qualité des prestations en valorisant davantage la rémunération du travail de l'architecte. Cela devra nécessairement aboutir au développement et à l'émergence de grandes structures d'études qui font crucialement défaut aujourd'hui. Il y va de la qualité du cadre de vie que nous projetons pour nos concitoyens et qui est, malheureusement, partout dénoncé.

D'autre part, nous revendiquons une maîtrise d'ouvrage de qualité sans laquelle la qualité architecturale n'est qu'un vœu pieux.

LES OBJECTIFS DU SYNAA

Principalement ses objectifs sont :

- la défense des intérêts matériels, moraux et économiques de ses membres ;
- la promotion du rôle de l'architecte en tant que partenaire économique et homme de l'art dans la conception des établissements humains ;

LE SYNAA EN BREF...

Le SYNAA est, en référence à la loi syndicale algérienne, un syndicat d'architectes employeurs. Agréé depuis le 25 décembre 2012 avec l'ambition affichée d'avoir, à terme, une représentation nationale, il est dirigé par un bureau national élu par une assemblée générale nationale qui élit aussi un conseil national. Localement, le SYNAA a des représentations par wilaya.

Le SYNAA est ouvert à tout architecte employeur inscrit au tableau national de l'Ordre des architectes exerçant la profession à titre libéral ou associé. Il est un syndicat indépendant jouissant de la qualité de personne morale et de l'autonomie financière.

Son siège national est sis au 16 rue des pins Hydra Alger. Pour plus d'informations : www.synaa.dz



2^e Conseil national du SYNAA à El Djazair, le 30 janvier 2014

- le renforcement des règles déontologiques de la profession ;
- la participation à l'élaboration des lois sur l'architecture, l'urbanisme et la profession d'architecte notamment celles relatives aux concours d'architecture ;
- ester au nom de ses membres pour défendre leurs droits et réputation ;
- veiller à faire entendre la voix des architectes dans des sujets qui les concernent socialement et économiquement ;
- œuvrer à promouvoir la demande d'architecture, et inciter l'architecte à un travail de qualité ;
- faire connaître le syndicat à l'échelle nationale et internationale pour renforcer les liens d'échanges avec des organismes poursuivant des objectifs identiques et ayant des intérêts communs.

Enfin, le SYNAA exprime son intérêt à promouvoir les relations d'échange avec l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsa) dans tout ce qui a trait à l'intérêt commun des adhérents des deux organisations. ▲



Centre culturel Historial à Alger
(architecte : Mohamed Larbi Merhoum)

→ → → **ACHOUR MIHOUBI**
président national du SYNAA



INTERNATIONAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

LA SITUATION DES ARCHITECTES EN ESPAGNE

2^E PARTIE¹

Nous poursuivons, dans ce second chapitre, l'analyse de la situation difficile des 50 000 architectes espagnols avec les propos de deux présidents régionaux du Collège Officiel des Architectes (COA-équivalent de l'Ordre des Architectes) du Nord de l'Espagne frontalier avec la France : Lorenzo Goicoechea à Donostia-St Sébastien et Jesús Cañada Merino à Bilbao.



QUI SONT LES ARCHITECTES ESPAGNOLS ?

Ils sont environ 50 000 inscrits au Collège des Architectes en 3^e position en Europe derrière l'Italie (150 000) et l'Allemagne (100 000) : en comparaison il y a 30 000 architectes seulement au Royaume-Uni et en France. Cela représente 1 architecte pour 1 000 habitants contre 2,5 pour l'Italie, 1,8 pour le Danemark, 1,2 pour l'Allemagne et 0,5 pour la France et l'UK. Les architectes espagnols sont assez jeunes : 56 % ont en effet moins de 40 ans comme en Grèce ou en Turquie, contre 30 % en France et en UK ou 35 % en Allemagne et en Italie. Seulement 25 % des architectes espagnols sont des femmes, à comparer avec la France ou la Belgique : 30 %, l'Allemagne : 35 % et le Royaume-Uni : 20 %. Pour l'Espagne, les chiffres les plus récents obtenus auprès du CSCAE - Conseil Supérieur des Collèges d'Architectes (<http://www.cscae.com/> = équivalent du CNOA) indiquent une tendance à la baisse pour le nombre des architectes : inscrits au CSCAE au 30/04/2014, 46 921. Par ailleurs, les nouveaux inscrits pour 2013 ont été au nombre de 1 387 (soit une progression de + 2,78 %) et en 2014 : 589 (+1,27 % seulement). On constate une légère augmentation du nombre de femmes dans la profession : 28,51 %. Le nombre d'étudiants est d'environ 30 000 pour l'Espagne (Ministère de l'Education = <http://www.mecd.gob.es/portada-mecd/>). Au niveau régional, par exemple, pour l'Université du Pays Basque (UPV-EHU = <http://www.ehu.es/>), le nombre d'inscrits à la ETSA (Ecole d'Architecture) est de 1 282 élèves pour les cours 2013-2014. Par ailleurs, selon le CSCAE le nombre des architectes inscrits de moins de 40 ans est de 16 500, soit environ 35 % du nombre total. En ce qui concerne le revenu moyen annuel d'un architecte, il est de 20 500 € en 2012 (similaire à l'Italie) contre 46 500 € en Allemagne.

COMMENT DEVIENT-ON ARCHITECTE EN ESPAGNE ET COMMENT EST ORGANISÉE LA PROFESSION ?

LA FORMATION

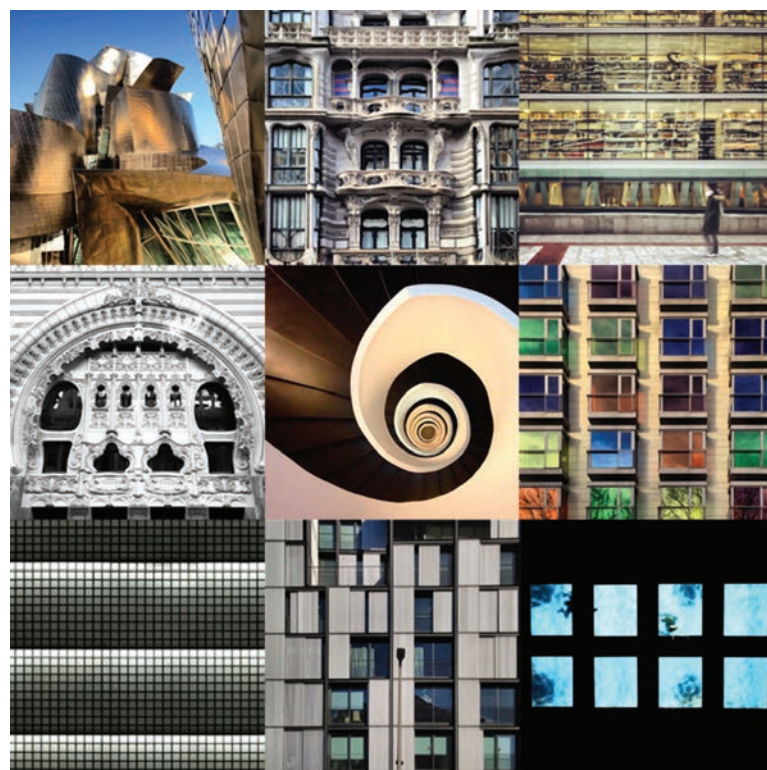
Comme pour d'autres professions techniques, ce sont les écoles polytechniques intégrées aux universités régionales qui sont les filières normales. L'équivalent du Baccalauréat français est nécessaire et parfois une sélection par un examen d'entrée pour certaines universités. Pour l'exercice libéral de la profession, le titre qui est, délivré par chaque

école régionale d'architectes, accréditée par l'État, est suffisant. Les Collèges Officiels proposent une formation continue aux architectes sans obligation.

LE TITRE ET LA RÉGLEMENTATION

Le titre et la profession sont réglementés et protégés comme en France par la loi (Décret 636/1968 du 21 mars : *Les titres d'Architecte ou Ingénieur représentent la plénitude de la qualification dans l'Ordre professionnel pour l'exercice de la technique correspondante, tant dans la sphère privée que pour le service de l'État...*), mais les projets de modification de la législation font peser une réelle menace sur l'exercice de la profession comme nous le verrons plus loin. Il est obligatoire et nécessaire pour exercer la profession de s'inscrire à un tableau régional du Collège Officiel des Architectes : chacun correspond à une région autonome comme la Catalogne, la Galice, etc... Les collèges sont coordonnés au ni-

Bilbao : architectures d'hier et d'aujourd'hui



¹ Retrouvez la 1^{ère} partie dans *Passion Architecture* n°49 p.8 et 9.



Les architectes espagnols manifestent dans les rues de Madrid pour se faire entendre.

veau national par le Conseil Supérieur des Architectes (CS-CAE) et ils se divisent localement au niveau "provincial" comme par exemple pour le Pays-Basque avec le "Colegio Oficial de Arquitectos Vasco-Navarro" (COAVN) au niveau des deux communautés autonomes (Euskadi-Nafarroa) qui rassemble les quatre délégations provinciales : Navarre (Pampelune), Gipuzcoa (Saint Sébastien), Biskaia (Bilbao) et Alava (Vittoria Gasteiz). Tous les architectes, du Prix Pritzker Rafael Moneo jusqu'au jeune diplômé, ont l'obligation d'être inscrits pour réaliser un projet, le signer et en assurer la responsabilité envers leur client et l'administration. Tous les architectes doivent posséder une assurance : c'est l'ASE-MAS, compagnie d'assurances mutuelle, créée et dirigée par les architectes. Elle est majoritairement choisie en Espagne par la profession (www.asemas.es/portal/).

En ce qui concerne la Caisse de Retraite des Architectes, celle-ci n'est pas gérée par le CSCAE mais, comme pour les assurances maladies, par la Sécurité Sociale espagnole depuis peu de temps. Auparavant, les architectes dépendaient d'une société mutuelle des architectes.

LE SYNDICALISME

Il existe par ailleurs en Espagne un syndicat d'architectes très minoritaire : le SARQ (<http://www.sindicatoarquitectos.es/>) qui accueille en principe tous les architectes, mais qui se compose principalement d'architectes salariés ou de jeunes architectes. Néanmoins ses prises de position et ses actions défendent souvent la profession d'architecte dans sa globalité. Les Collèges régionaux et le CSCAE sont les acteurs principaux de la défense de la profession.

QUELS SONT LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ARCHITECTES EN ESPAGNE ?

Les architectes en Espagne s'occupent de tous les projets de construction ainsi que des jardins et aménagements paysagers. Pour les bâtiments industriels, techniques ou agricoles les ingénieurs sont habilités à faire aussi les projets dans le cadre de leurs spécialités : aéronautique, portuaire, voirie, etc... De plus, ce sont les architectes qui depuis toujours ont une compétence exclusive et sont en charge des grands projets d'urbanisation des territoires et des villes. Il y a bien sûr d'autres manières d'exercer la profession : dans le domaine du Design, de la Mode, de l'Art, mais aussi dans la direction d'entreprises du secteur du bâtiment. Les architectes assurent également le suivi et la responsabilité du chantier jusqu'à la réception des travaux : pour toutes

les constructions y compris les édifices historiques. En ce qui concerne les chantiers (neufs ou de réhabilitation), un autre professionnel peut intervenir sous la direction d'un architecte ou sous sa propre responsabilité suivant l'importance des travaux : "l'architecte technique" ("aparejador" en espagnol). C'est un professionnel spécialisé dans tous les parcours techniques qui interviennent dans la construction et la réhabilitation des édifices. L'accès à cette profession se fait par la voie universitaire habituelle avec un cursus de 3 ans au lieu de 6 ans pour les architectes. De nombreuses possibilités existent pour le mode d'exercice des architectes : statut indépendant de professionnel libéral, sous forme de société, coopérative d'architectes ou salarié dans une agence d'architecture.

DES LOIS SONT-ELLES À L'ÉTUDE POUR RÉFORMER LA PROFESSION ?

Jesús Cañada Merino, président du Collège Officiel des Architectes de Biscaye : *C'est la loi sur les Services et Ordres professionnels (LSCP), qui en est au niveau du projet et qui n'a pas encore été présentée au Parlement espagnol, mais seulement devant le Conseil d'État (organe consultatif). Cette loi va modifier certains statuts des associations professionnelles (Colegios) et entraîner sans doute des affrontements entre les professions du secteur de la construction alors que jusqu'à ce jour tout fonctionnait correctement avec la LOE (Loi du Droit de la Construction) de 1999, votée et approuvée par la plus grande majorité parlementaire jamais atteinte pour une loi de l'ère démocratique postfranquiste !...*

Les COA de toutes les régions d'Espagne se sont mobilisés et ont manifesté leur opposition à ce projet néfaste pour l'architecture et les architectes, mais aussi pour les autres professions libérales. À ce jour, le projet de loi n'a toujours pas été présenté au Parlement mais le CSCAE (équivalent du CNOA) vient de publier un encart le 1er juillet dernier, dans les quotidiens nationaux "El País" et "El Mundo", sur la ferme opposition des architectes espagnols à ce projet. ▲

NOTE AU SUJET DES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS À VENIR DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE :

Comme je l'avais indiqué dans le premier chapitre de cette étude le récent rapport du Comité Economique et Social Européen (www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.int-opinions.26804) sur le "Le rôle et l'avenir des professions libérales dans la société civile européenne de 2020" (rapporteur M Arno Metzler-25 mars 2014) pourrait nous laisser un léger espoir sur le devenir des Architectes en Europe.

Remerciements à : - Gloria Ariztegui, Architecte à Donostia, - Rafael Niño Rabadán, Architecte, Secrétaire du COAVN-Gipuzcoa et -Txaro Goikolea.

→ → → **BRUNO GOYENECHÉ,**
membre élu au Conseil National de l'Unfsa,
adhérent au SIA-64-40 et membre
honoraire du SACA-06



INFOS SOCIALES

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

ACTUALITÉS PARITAIRES : LES 5 SUJETS BRÛLANTS DE LA BRANCHE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

Le dialogue social au sein de notre branche est le fruit de négociations en Commission Paritaire Nationale entre les six organisations syndicales des salariés et les deux organisations professionnelles d'employeurs de la branche des entreprises d'architecture (l'Unsa et le Syndicat de l'Architecture). Ces négociations ont pour objet le texte fondateur de notre branche : la Convention Collective Nationale des entreprises d'architecture et les accords qui y sont attachés.

À cet effet, l'Unsa est représentée par 5 ou 6 membres du syndicat à chaque Commission Paritaire Nationale (qui dure toute une journée) ; la fréquence des commissions étant de 2 à 3 par mois. Les négociations traitent de l'ensemble des conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle des salariés qui s'imposent à toutes les entreprises d'architecture.

À ce titre, vous trouverez les principaux accords signés, projet d'accord et quelques sujets actuellement abordés en Commission Paritaire Nationale.

I - ACCORD ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES DU 27 MARS 2014

L'accord a été signé en Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC) le 27 mars 2014 par l'ensemble des syndicats de salariés et par le syndicat de l'architecture seul (syndicat d'employeurs minoritaire de la branche).

Pourquoi l'Unsa, syndicat d'employeurs majoritaire de la branche, n'a pas signé l'accord : avec nos partenaires sociaux, nous avons travaillé plus de trois ans sur cet accord auquel nous avons souscrit au principe depuis le départ. Cependant, lors des trois dernières CPNNC, les syndicats de salariés ont profondément modifié l'article 6 qui impose à présent une négociation annuelle obligatoire.

Ce nouvel article 6 est totalement inadapté aux entreprises d'architecture. En effet, le code du travail ne soumet à cette obligation de négociation annuelle que les entreprises où il existe au moins une section d'organisation syndicale représentative ; c'est-à-dire une entreprise d'au moins 50 salariés !

De plus, légalement, lorsqu'un premier accord sur ce sujet a été conclu, la périodicité de la négociation est portée à trois ans... pas avec cet accord de branche puisqu'il est question de négociation annuelle.

Cet accord met en place une procédure lourde qui ne peut être que source de difficultés nouvelles pour les entreprises d'architecture et de contentieux :

→ Pour une entreprise de plus de huit salariés :

- > la réunion de négociation doit se dérouler obligatoirement courant décembre de chaque année,
- > l'employeur doit, 15 jours auparavant, fournir aux négociateurs tous les éléments nécessaires à la réunion,
- > l'employeur doit réaliser un état des lieux, ou le diagnos-

tic de la situation comparée des femmes et des hommes, qui doit reposer en premier lieu sur le recueil de données sur les rémunérations, il doit ensuite établir les causes objectives de tout écart de rémunération significatif avant d'établir un plan d'action.

- > Si un accord est conclu à l'issue de cette négociation, sa validité est subordonnée à son approbation par les salariés à la majorité des suffrages exprimés,
- > la négociation annuelle doit faire l'objet d'un rapport, obligatoirement transmis dans les 15 jours à la Commission Paritaire Nationale des Accords Collectifs (CPNAC) et comportant l'accord ou le constat de désaccord (dans ce 2e cas, il est accompagné des mesures prises unilatéralement par l'employeur) et le document d'analyse de la situation.

→ Pour une entreprise dont l'effectif est inférieur à huit salariés et d'au moins deux salariés de sexe différent, ou dans lesquelles la négociation annuelle n'est pas possible, faute de représentation syndicale ou du personnel :

- > l'employeur est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan pour l'égalité professionnelle, tel que défini à l'article L1143-1 du Code du travail ;
- > cette obligation doit être mise en œuvre par toute entreprise, avant le terme de l'exercice civil qui suit l'année au cours de laquelle les conditions d'effectif sont atteintes ;
- > le plan, ainsi que le rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes, sont adressés à la CPNAC dans les deux mois qui suivent son adoption.

À l'heure où les entreprises d'architecture luttent pour leur survie et pour la simplification des normes, le Syndicat de l'Architecture signe un accord source de nouvelles obligations conventionnelles pesantes, de contentieux et d'interdiction d'accès aux contrats publics suite à la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Bien qu'opposée à l'entrée en vigueur de cet accord, l'Unsa, par l'intermédiaire de son service juridique, accompagnera comme toujours ses adhérents¹ dans leurs obligations conventionnelles.

¹ Soutenez les actions de l'Unsa : <http://syndicat-architectes.fr/>

II - PROJET D'ACCORD RELATIF AU TEMPS PARTIEL

La réforme législative du temps partiel est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014.

Afin d'éviter d'éventuels licenciements et de maintenir la possibilité d'embaucher des salariés dont la durée de travail est inférieure à 24 heures, il convenait de négocier au plus vite un accord relatif à la durée minimale de travail conventionnelle. L'Unsa a alors rédigé un projet d'accord présenté aux partenaires sociaux. L'accord était ouvert à signature jusqu'au 3 juillet 2014.

L'Unsa et deux syndicats de salariés (Force Ouvrière (FO) et l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)) ont signé l'accord le 5 juin 2014. Par la suite, FO a retiré sa signature et l'UNSA a alors fait de même, s'étant retrouvée en minorité.

Suite à la Conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le premier ministre a annoncé un assouplissement de la nouvelle législation sur le temps partiel : il n'y aurait plus d'obligation de passer un salarié à la durée minimale de travail (24 heures hebdomadaires) mais uniquement de lui donner la priorité d'accès si un tel poste se libérait... Affaire à suivre.

III - PROJET D'ACCORD RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS DE L'ACCORD :

- mettre à jour notre accord de 2005,
- modifier l'article relatif au contrat de professionnalisation qui pénalise de nombreux étudiants (notamment ceux souhaitant passer leur HMONP).

ÉTAT DES LIEUX :

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) est actuellement en train de négocier l'accord (projet d'accord rédigé par l'Unsa), qui devrait être finalisé lors de la CPNEFP du 18 septembre et communiqué à la CPNNC du 25 septembre.
Affaire à suivre ...

IV - FOCUS SUR LE PROJET RELATIF À LA NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION

OBJECTIFS DU PROJET :

- mettre à jour notre grille de classification de 2003,
- clarifier notre grille de classification à l'aide d'emplois repères.

ÉTAT DES LIEUX :

En cours de négociation avec nos partenaires sociaux : la CPNNC a mandaté la sous-commission mise à jour de la Convention Collective Nationale afin de travailler sur un projet de nouvelle grille de classification.
Affaire à suivre ...

V - FOCUS SUR LE PROJET EMPLOI & COMPÉTENCES

C'est la principale raison de l'augmentation du financement du paritarisme passant de 0,07 % à 0,11 % de la masse salariale : **la branche des entreprises d'architecture développe un logiciel de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)**, structuré autour des données propres à la profession. Cet outil s'appuie sur les emplois repères au sein de l'entreprise et les activités professionnelles de leurs salariés :

- architecte en titre salarié
- assistant technique en architecture
- conducteur de travaux
- secrétaire d'agence
- Économiste de la construction

Il existe également un blog à cet effet :

<http://emploi-competences.blogspot.fr/>

LES RÉPONSES DE L'UNSA SUITE À LA PUBLICATION DE LA REVUE DU SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE 4 X 4

L'Unsa a toujours participé aux intersyndicales et apporté ses contributions quand elles s'avéraient utiles. Les dernières intersyndicales ont été refusées par le Syndicat de l'Architecture voulant garder avec l'appui des salariés les présidences de l'Association paritaire de gestion du paritarisme (APGP) et de la CPNNC.

L'Unsa a toujours défendu une gestion exemplaire du paritarisme et déplore les dérives des coûts de gestion consécutifs à l'arrivée du Syndicat de l'Architecture.

Comment le Syndicat de l'Architecture peut-il s'opposer au dialogue social pour les professions libérales en prônant une augmentation dans la branche architecture ?

Le coût du paritarisme dans le cadre de l'UNAPL génèrera une cotisation de 0,05 % de la masse salariale et non 0,5 % comme le prétend le Syndicat de l'Architecture.

Il est surprenant de vouloir geler la valeur du point dans les Commissions Paritaires Régionales (CPR) en prétendant instaurer un dialogue dans les entreprises et accepter par ailleurs 1,6 % d'augmentation en Commission Paritaire Nationale !

Est-ce bien raisonnable de la part d'un Syndicat qui se prétend représentatif au point de n'envoyer que les mêmes représentants en CPR dont ils réclament leur disparition au profit d'une valeur de point nationale ?

Le Syndicat de l'Architecture s'honore de la signature d'un accord qui contraint les agences de plus de huit salariés, à négocier annuellement et obligatoirement avec des salariés mandatés par un syndicat national représentatif. Cette usine à gaz est-elle vraiment nécessaire pour contrôler l'égalité professionnelle dans nos entreprises ?

Nous sommes, par le fait du Syndicat de l'Architecture, la seule branche à se doter d'un tel accord grâce à ses représentants à la CPNNC qui ne gèrent aucun salarié et ignorent tout du fonctionnement d'une entreprise d'architecture.

Cette collusion permanente et suspecte avec les syndicats de salariés démontre aujourd'hui que le Syndicat de l'Architecture ne défend pas la profession mais se préoccupe avant tout de sa propre survie.

30 % de votants aux élections ordinales se réclameraient du Syndicat de l'Architecture soit environ 3 500 architectes...!

À l'épreuve du très faible nombre de représentants dans les Commissions Nationales et les Commissions Paritaires Régionales depuis de nombreuses années du Syndicat de l'Architecture, ce chiffre apparaît totalement fantaisiste.

Thierry Le Berre,
vice-président chargé des affaires
sociales et du paritaire



Le logiciel sera librement accessible à tout employeur et tout salarié d'une entreprise d'architecture sur le site internet de la branche ; l'accès sera personnel et sécurisé.
Remarque : l'Unsa s'inquiète du coût de la mise en place de ce projet qui risque d'être entièrement supporté financièrement par les employeurs. De plus, nous sommes actuellement dans l'ignorance des coûts à venir pour la maintenance et l'exploitation de la future plateforme. ▲

→→→ **CHRISTOPHE YUEN,**
Co-responsable des Affaires Juridiques
& Sociales de l'Unsa





LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.com

ÉDITO



LIONEL BLANCARD
DE LÉRY, PRÉSIDENT
DU CLUB PRESCRIRE

“ON VERRA APRÈS LES ÉLECTIONS” – ÉPISODE 2 OU LES VACANCES DE MONSIEUR VALLS

Le fait de construire est-il définitivement un acte négatif ? Le recours à l'architecte, profession réglementée, est-il un acte coûteux ? Comment nos banques jugent-elles de la solvabilité des ménages ?

Nos élus sont-ils conscients de l'impact de leurs décisions sur le monde du bâtiment ?

Les normes et autres réglementations sont-elles vraiment trop nombreuses ? Le pouvoir administratif de certains représentants de l'État est-il exorbitant ? La maquette numérique urbaine va-t-elle remplacer les PLU ? Les industriels se préparent-ils au BIM ?

Toutes ces questions et bien d'autres, nous les avons posées au Premier ministre lors d'un récent entretien avec notre présidente, Marie-Françoise Manière.

Au crédit de Manuel Valls, son expérience, notamment en tant que Maire d'Evry le rend conscient de l'urgence à réagir.

Mais quelle tristesse d'avoir eu raison.

BONNE RENTRÉE !!!!!

Les Entretiens de la Prescription



← LA RUCHE D'ENTREPRISES ET LE PARKING SILO DE LA TOSSÉE À TOURCOING (59)

16 OCTOBRE 2014

→ Maîtrise d'ouvrage : CG 59 & SEM VILLE RENOUVELÉE
→ Architectes : TANK ARCHITECTES, Olivier Camus
et Lydéric Veauvy, Tiphaine Vasseur, Franck Landrot,
architectes chefs de projet



← STADIUM EURO 2016, TOULOUSE (31)

2 OCTOBRE 2014

→ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Toulouse
→ Architectes : Cardete Huet Architectes
et Atelier Ferrer Architectures

PROGRAMME
ET INSCRIPTION
SUR LE SITE
INTERNET DU
CLUB PRESCRIRE,
RUBRIQUE
“CALENDRIER”

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

WWW.CLUBPRESCRIRE.COM



Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.
→ **LILIANE DURRIS**
E-mail : liliane.durris@axaltacs.com
Tél. : 04 77 96 70 33
Site Internet : www.powder.axaltacs.com



LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...
→ **HENRIK MEYER-HOFFMANN**
E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com
Tél. : 01 49 64 52 61
Site Internet : www.construction.basf.com



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
→ **JULIEN LEPELERS**
E-mail : julien.lepers@vella.com
Port. : 06 45 28 33 21
Site Internet : www.fermacell.fr



GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS
→ **MARC MARIONI**
E-mail : mmarioni@granitifandre.it
Port. : 06 72 77 53 31
Site Internet : www.granitifandre.biz



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
→ **BRUNO MONCELET**
E-mail : b.moncelet@geze.com
Tél. : 01 60 62 96 96
Site Internet : www.geze.fr



CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.
→ **SOPHIE GAUTHIER**
Tél. : 01 48 61 70 80
E-mail : contact@vedafrance.com
Site Internet : www.vedafrance.com



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
→ **ALAIN BIRAULT**
E-mail : alain.biraault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24
Site Internet : www.lafarge.com



SPECIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
→ **STELLA NANECOU**
E-mail : s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com



NUANCIERS POUR L'INDUSTRIE ET LA DÉCORATION INTÉRIEURE

En complément aux teintes RAL, disponibles dans tous les aspects de surface et finitions, Axalta Coating Systems propose des peintures en poudre destinées à la décoration intérieure et des collections de finitions.

Alesta® The Architect Edition
47 teintes et aspects pour un usage intérieur en architecture.
24 teintes pour le design industriel.
Une collection de 15 nuances en 10 valeurs pour vos projets de décoration architecturale.

Alesta® The Fine Textured Collection
Plus de 80 RAL, aspect fine texture, finition mate, "textured" aspect des designers et architectes.

Alesta® The Classic Collection
12 gammes métalliques, haute performance.

Alesta® The Natural Collection
15 couleurs de couleurs en finition fine texture mate.

Alesta® The Real Collection
27 teintes, design aspect marbre, avec une esthétique exceptionnelle.

LILIANE DURRIS
LEADER PRESCRIPTION ET COMMUNICATION
Tél. : 04.77.96.70.33
Liliane.durris@axaltacs.com



ALAIN BIRAULT
CHARGÉ DE PRESCRIPTION
E-mail : alain.biraault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24

DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.



AXALTA COATING SYSTEMS

En plus de ses collections de teintes originales, AXALTA propose l'ensemble des teintes RAL, sur stock, en finition brillante, satinée ou mat.

Les peintures en poudre ALESTA AP et TEODUR AP, qualité Polyester architecture, sont utilisées sur des supports métalliques depuis des années. L'offre AXALTA regorge de trésors de teintes, avec des aspects spéciaux, présentées dans nos collections originales et tendance. Les teintes RAL font également partie intégrante de cette offre.

Les teintes RAL sont disponibles sur stock :

- avec une brillance de 80 %
- avec une brillance mate de 30 %, apportant au support un aspect tamisé, un excellent rendu sans peau d'orange et une sensation au toucher agréable.
- avec une brillance semi gloss de 70 %, donnant un caractère unique à la pièce revêtue.
- en finition Fine Textured, répondant aux attentes du monde de l'architecture, de la décoration, du mobilier, aspect très tendance
- en qualité Superdurable pour des environnements avec des conditions climatiques sévères.

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®



THERMEDIA, LE PREMIER BÉTON ISOLANT

Le béton Thermedia, premier béton prêt à l'emploi conjuguant performances thermiques et performances structurelles, est destiné aux voiles de façades et de pignons de bâtiments isolés thermiquement par l'intérieur, afin d'en limiter les déperditions par pont thermique aux liaisons façades-planchers (haut, intermédiaire, bas) et façades-refends.

Jusqu'à 4 fois plus isolant qu'un béton standard, Thermedia assure pleinement son rôle de **béton de structure** grâce à une performance mécanique comparable (Rc28j = 25 MPa).

Sans aucune modification du système constructif traditionnel, Thermedia permet en toute sécurité de :

- réduire le pont thermique entre façade et plancher intermédiaire un avec $\psi < 0,6 \text{ W/m.K}$, donc conforme à la RT 2012 ;
- préserver la **liberté de conception architecturale de façades pérennes et économiques** ;
- bénéficier de plus de 5 ans de retours d'expériences à travers de nombreuses réalisations partout en France.

La gamme s'est enrichie avec Thermedia 0.6 et 0.45. Elle bénéficie d'un avis technique N°3/13-743 délivré par le CSTB.

LUMIA : ILLUMINER L'ESPACE

MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM À OUVRANT CACHÉ

Dernière innovation de Minco, LUMIA, menuiserie mixte bois-aluminium dotée d'un ouvrant caché par le dormant, permet l'alignement entre le clair vitrage et l'isolation extérieure du bâtiment, sublimant ainsi le dessin architectural. Par ses performances étonnantes et son esthétique unique, cette menuiserie séduit la maîtrise d'ouvrage.

Épaisseur totale de 92 mm
Uw = 0.8 W/m².K mis en œuvre
Air-Eau-Vent : A4-E9A-V3c
Acoustique jusqu'à 43 dB
Sw = 0.39 W/m².K
Tw = 56 %

Les solutions techniques de l'ouvrant caché comprennent tous les types courants d'ouvertures à la française, ainsi qu'une multitude d'adaptations.

1 Ouvrant caché LUMIA

2 Tolbiac Sud (Paris) – Îlot T8

Architecte : Rudy Ricciotti – Maître d'ouvrage : SNC Paris T8



2



ISABELLE BONNET
PRESCRIPTION

isabelle.bonnet@minco.fr

www.minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES
D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
→ ISABELLE BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES
EN CAOUTCHOUC
→ REMI DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION
PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE
ET ACOUSTIQUE
→ SAMUEL ESKENAZI
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE
GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ BRUNO CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP,
INSONORISATION, VÉGÉTALISATION
ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX
DE PLUIE EN TERRASSE

GAMME SILVER, GARANTIE 20 ANS !

CHOISIR LA QUALITÉ ET LA LONGÉVITÉ, C'EST CHOISIR LA GAMME SILVER

La gamme Silver, avec ses complexes haut de gamme, assure une étanchéité optimale pour les toitures-terrasses. Ces produits, garantis 20 ans, tracés grâce à une puce RFID intégrée aux membranes Silver, et assortis d'un accompagnement sur-mesure tout au long du projet, font de cette gamme la meilleure alliée pour la réalisation de vos chantiers. Destinés aux ouvrages en béton, les différents complexes proposés sont :

- Adepas JS Silver + Parafor 30 GS Silver : la solution autoprotégée. Au total ce complexe affiche une épaisseur de 5,5 mm. Ce système existe en version NOx-Activ, le revêtement dépolluant.
- Paradiene 35 SR4 Silver + Paradiene 40.1 GS Silver : la solution sous protection lourde, meuble ou dure (gravillons, chape ou dalles sur plots). Son épaisseur atteint les 6,4 mm.
- Paradiene 35 SR4 Silver + Parafor Jardin Silver : la solution pour jardin et végétalisation non accessible. Son épaisseur totale atteint 7,2 mm.

1 Gamme Silver sous gravillons

2 Gamme Silver pour jardin et végétalisation



2



ÉRIC LAINÉ
DIRECTEUR PRESCRIPTION

E-mail : frele@icopal.com

Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33

Site internet : www.siplast.fr



SPECIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ
DEPUIS 1908
→ THIERRY SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR
LE CARRELAGE, NATTES DE DESOLIDARISATION,
DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
→ CHRISTOPHE BARRUEZO
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49
Site Internet : www.schluter-systems.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
BRISÉ-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
→ RÉGIS MOTTE
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION,
VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX
DE PLUIE EN TERRASSE
→ ÉRIC LAINÉ
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr



MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS
→ PASCAL VIOLLEAU
E-mail : pascal.violleau@technal.com
Port. : 06 14 53 59 18
Site Internet : www.sagagroup.com



FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF
→ PHILIPPE ANTOLIN
Port. : 06 07 02 41 75
Email : philippe.antolin@terreal.com
Site Internet : www.terreal.com



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM
→ MURIELLE LANGLAIS
E-mail : murielle.langlais@tisas.fr
Port. : 07 86 26 31 30
Site Internet : www.volets-thiebautech.com



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
→ JEAN-CLAUDE GIRAUD
Tel. : 01 45 13 45 13
Port. : 06 07 66 13 50
E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Site Internet : www.weber.fr



FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR
E-mail : pzezhnder@zehnder.fr
Tel. : 0810 00 71 70
Site Internet : www.zehnder.fr



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM



VOLETS COULISSANTS MEDLEY BOIS FRISES JOINTIVES

LA NOBLESSE DU BOIS ASSOCIÉE AUX PERFORMANCES DE L'ALUMINIUM

Bénéficiez d'une occultation complète combinée à un coulissant actuel !

Bois et aluminium, une association réussie

Choisi pour sa certification PEFC et ses qualités imputrescibles, le Red Cedar, bois originaire du Canada, vient prendre place sous forme de frises verticales ou horizontales, d'épaisseur de 15 mm, au pas de 90 mm, assemblées par le système de rainure/languette, dans un cadre en aluminium, 100 % recyclable, lui-même réalisé par assemblages mécaniques vissés et disponible dans l'ensemble des coloris RAL.

Les avantages forts de la gamme

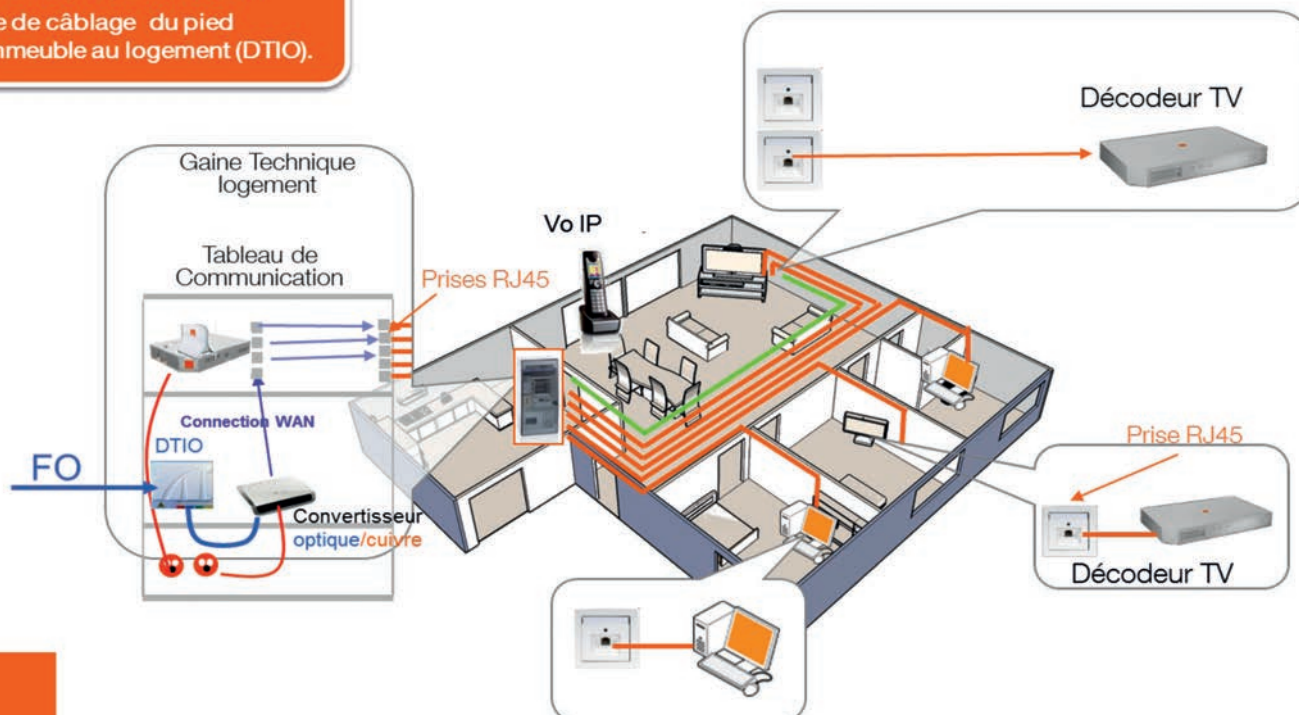
- association d'un cadre aluminium et d'un remplissage bois, Red Cedar imputrescible,
- remplissage par frises verticales ou horizontales,
- finitions soignées et système d'assemblage invisible,
- déclinable dans de nombreuses dimensions et couleurs,
- accessoires multiples : motorisation, poignée, verrous...

MURIELLE LANGLAIS
DIRECTRICE MARKETING

E-mail : murielle.langlais@tisas.fr
Tel. : 07 86 26 31 30

Câblages de la Fibre Optique et du logement recommandations selon norme C15-100 (câblage cuivre structuré)

(*) : fibre optique RESOLINE
offre de câblage du pied
d'immeuble au logement (DTIO).



VIE SYNDICALE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

45^E CONGRÈS DES ARCHITECTES À SAINT-ÉTIENNE

23, 24 ET 25 OCTOBRE 2014

Comme chaque année, le Congrès des architectes, ouvert à tous les architectes, membres ou non de l'Unsa, mais aussi aux étudiants en architecture, aux autres professions de la maîtrise d'œuvre et à nos différents partenaires, sera une occasion incontournable de nous rencontrer et de faire le point sur les grands sujets qui préoccupent notre profession et sur lesquels notre syndicat s'engage au quotidien.

Pour ce 45^e Congrès, nous nous réunirons à Saint-Étienne les 23, 24 et 25 octobre prochains.



À un moment où notre profession est ébranlée par une situation économique particulièrement difficile, qui touche une proportion importante de nos entreprises, l'actualité est particulièrement dense. Nous venons de changer de ministre et sommes attentifs aux nouvelles orientations de notre tutelle. Nous venons d'accueillir favorablement les mesures proposées par le nouveau gouvernement pour la relance du logement, mais restons dans l'attente des mesures définitives et inquiets de la façon dont les architectes y seront associés pour qu'une relance quantitative ne se fasse pas au détriment de la qualité. Notre congrès sera l'occasion à la fois d'aborder ces sujets et de faire des propositions concrètes.

La traditionnelle Assemblée Générale de l'Unsa nous donnera l'occasion de faire le point sur les activités en cours de l'Unsa, mais surtout de définir ses orientations pour l'avenir.

UN THÈME FORT

Le thème de ce congrès **"Plus d'architectes ? + D'ARCHITECTES !"** est à la fois une interrogation, car nous pouvons avoir des craintes légitimes sur les risques de disparition de notre profession ou de sa dissolution dans une masse indifférenciée de professionnels de la maîtrise d'œuvre, et une affirmation qui résonne presque comme une provocation. Face aux difficultés qui les touchent, de nombreux confrères peuvent en effet ne pas comprendre notre combat pour que le nombre d'architectes augmente dans notre pays. Pourtant nous sommes persuadés, à un moment où s'expriment de nouvelles attentes qualitatives pour l'aménagement du territoire et du cadre bâti, que la France ne peut se satisfaire d'être un des pays développés comptant le moins d'architectes par habitant. Nous devons être plus nombreux pour répondre à ces attentes, nous devons continuer à développer nos compétences et nos capacités de réponse, nous devons aussi exiger que l'État mette en place des moyens accrus pour former nos futurs collaborateurs et confrères. Une table ronde avec des invités politiques sera consacrée au sujet.

UN PROGRAMME RICHE

Plusieurs ateliers permettront de faire le point sur l'avancement des commissions syndicales de l'Unsa et permettront d'aborder des sujets qui concernent très largement l'ensemble des architectes.

"L'architecte au quotidien" nous ouvrira la voie de la reconquête du marché du particulier. **"Les maîtres d'ouvrage qui donnent l'exemple..."** nous permettra d'appréhender la lutte contre le dumping des honoraires. **L'atelier social** nous permettra d'intégrer les impacts des accords sociaux de la dernière année dans nos entreprises.

De nombreux ateliers permettront de prendre connaissance des évolutions techniques et en particulier de l'incidence de la maquette numérique sur nos pratiques professionnelles.

Le Club Prescrire nous présente également des ateliers consacrés respectivement au **"Design"** et à **"L'accessibilité et l'adaptation au vieillissement"**.

Le **Forum Mondial des Jeunes Architectes** nous présentera l'Internationale des Jeunes Architectes, et nous pourrions également découvrir l'exposition sur les projets du dernier Forum de Kosice.

Avec nos partenaires nous aborderons **la place de la maîtrise d'œuvre dans la rénovation**, qui constitue un des marchés d'avenir pour notre profession.

L'atelier animé par l'UNAEP permettra aux étudiants de s'informer sur l'intégration professionnelle des jeunes architectes. Après avoir pris connaissance de **"la place du design dans les projets architecturaux à Saint-Étienne"**, nous aurons le plaisir d'assister à la conférence **"DESTINATION(s) de Manuelle Gautrand"**. (voir page 28)

Ce 45^e Congrès de l'Unsa sera aussi l'occasion de remettre le **14^e Prix du Projet Citoyen**.

Le samedi matin sera consacré à la **découverte ou redécouverte du Patrimoine Le Corbusier à Firminy**, avant une clôture du congrès à la **Cité du Design**.

Ce ne sont là que quelques points d'accroche sur un programme qui est particulièrement riche et qui nous réserve quelques surprises.

Toutes les conditions sont réunies pour que nous soyons nombreux à nous retrouver à Saint-Étienne. ▲

→→→ **PHILIPPE KLEIN**
responsable du Congrès 2014





L'UNION DES ARCHITECTES

45^{ème} CONGRES NATIONAL DES ARCHITECTES

plus d'Architecte ?

+ d'ARCHITECTES !

SAINT-ETIENNE

23/24/25

octobre

2014

architectes
CONGRES ■ UNIFA

www.congresdesarchis.com

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS
Tél : 01 45 44 58 45




**SAINT-ETIENNE
métropole**
ville de **Saint-Étienne**

**SAINT-ÉTIENNE
CENTRE DE CONGRÈS**

23 Rue Pierre et Dominique Ponchardier
42100 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 47 78 00



Eglise St-Pierre/Le Corbusier/Firminy - Zénith de St-Etienne Métropole/Norman Foster

VIE SYNDICALE SPECIAL CONGRÈS

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.CONGRESDESARCHIS.COM

45^E CONGRÈS DE L'UNSA CENTRE DES CONGRÈS DE SAINT-ÉTIENNE 23, 24 ET 25 OCTOBRE 2014



JEUDI 23 OCTOBRE 2014

- 9h00 - 9h30 → • Accueil des congressistes
• Retrait des badges
• Café et viennoiseries
- 9h30 - 12h00 → • Assemblée générale
• 1^{ère} partie Rapport moral
• Rapport financier et rapport d'activités
• Présentation des motions
- 9h30 - 10h15 → • **Atelier**: L'international des jeunes architectes par le Forum Mondial des jeunes architectes
- 9h30 - 10h15 → • Présentation du projet de l'éco-hôtel du Château de Massillan par l'agence Eco-Design
- 9h45 - 10h30 → • **Lancement de la BIM School** (Abvent, Allplan-Nemetschek, Autodesk Archiwizard)
- 10h15 - 11h00 → • L'éco-conditionnalité
• Aide à la rénovation
• Label RGE par Grdf
- 10h30 - 11h15 → • Designers et architectes : des regards complémentaires
- 10h45 - 11h30 → • **Atelier**: Les régimes de protection sociale dans la branche par MALAKOFF-MEDERIC / HUMANIS / OCIRP

- 12h00 - 13h00 → • **Inauguration officielle du 45^e Congrès**
• **Discours Officiels - Apéritif sur les stands**
- 13h00 - 14h00 → • **Déjeuner**
- 14h15 - 15h00 → • **Atelier**: Usage et valorisation de l'éclairage naturel dans le bâtiment par GIF Lumière
- 14h30 - 15h15 → • **Atelier**: Le Design par le Club Prescrire
- 14h45 - 15h30 → • **Atelier**: MAPA TYPE
• Les Maîtres d'Ouvrage qui donnent l'exemple... retour d'expérience
- 15h30 - 16h15 → • **Table ronde**: Une maîtrise d'oeuvre incontournable pour la rénovation ! par les acteurs de la maîtrise d'oeuvre
- 15h45 - 16h30 → • **Atelier**: La fibre optique dans le projet d'architecture par ORANGE
- 16h00 - 16h45 → • **Atelier**: L'architecte du quotidien par la Commission syndicale
- 17h00 - 18h30 → • **Table ronde**: "Plus d'architecte ? + d'architectes!"
- 18h45 - 19h15 → • **Remise des Trophées Jeunes Talents**
- 20h00 → • Transfert vers le Zénith
- 20h30 → • **Soirée festive Unsla-Prescrire au Zénith**

VENDREDI 24 OCTOBRE 2014

- 9h00 - 9h30 → • Accueil des congressistes
• Retrait des badges
• Café et viennoiseries
- 9h30 - 12h00 → • Assemblée générale
• 2^{ème} partie
- 9h30 - 10h15 → • **Atelier étudiants**: L'intégration professionnelle des jeunes architectes par l'UNEAP et l'ENSA Saint-Étienne
- 9h45 - 10h30 → • **Atelier**: L'association, la reprise d'entreprise par LCL/INTERFIMO
- 11h00 - 11h45 → • **Table ronde**: La formation professionnelle, pour réaliser la nécessaire montée des compétences en entreprise, développer son marché et accéder à de nouvelles commandes
- 12h00 - 13h00 → • Apéritif sur les stands
- 13h00 - 14h00 → • **Déjeuner**
- 14h15 - 14h45 → • **Atelier**: BIM par le Club BIM Prescrire
- 14h30 - 15h15 → • **Atelier**: Bonnes pratiques par la MAF
- 14h45 - 15h45 → • **Atelier**: Le BIM pratique
- 14h45 - 15h30 → • **Atelier**: Accords sociaux 2014, quels impacts sur les entreprises d'architecture ?

- 15h30 - 16h15 → • **Atelier**: Panorama des solutions en béton industrialisé pour façades architectoniques par le CERIB
- 15h45 - 16h30 → • **Atelier**: L'accessibilité et l'adaptation au vieillissement par le Club Prescrire
- 15h45 - 16h30 → • **Atelier**: Je dynamise mon syndicat
- 16h30 - 17h00 → • La place du design dans les projets architecturaux à Saint-Étienne par Saint-Étienne Métropole / Établissement Public d'Aménagement (EPA)
- 17h00 - 18h00 → • **Conférence débat**: DESTINATION[s] par Manuelle Gautrand, architecte
- 18h00 - 18h45 → • **Remise du 14^{ème} Prix du Projet Citoyen**
- 18h45 - 18h55 → • **Flash** sur les moments forts du congrès et discours de clôture
- 18h55 - 19h00 → • **Envoi** vers le congrès 2015
- 19h00 - 20h00 → • **Cocktail de clôture**
- 21h00 → • Soirée avec la **Chambre Syndicale des Architectes de la Loire (CSAL)** à la **Dynamo**

SAMEDI 25 OCTOBRE 2014 : Le parcours architectural en Rhône-Alpes

Les visites seront limitées aux 180 premiers inscrits

- 9h00 - 9h30 → • Départ en autocar pour Firminy
- 9h30 - 10h00 → • Accueil café à la Maison de la Culture de Firminy
- 10h00 - 12h30 → • **Visite** du centre de récréation du corps et de l'esprit à Firminy et du stade

- 12h30 - 14h30 → • **Déjeuner de clôture** au restaurant **La Platine** de la Cité du Design de Saint-Étienne
- 14h30 - 16h30 → • **Visite guidée** du quartier Manufacture Plaine Achille (Cité du design)

DESTINATION(S)

CONFÉRENCE-DÉBAT AVEC MANUELLE GAUTRAND

“Ré-enchanter la ville” et ainsi émouvoir, réinventer, renouveler, innover et proposer des réponses inattendues dans l'audace et la pluralité, tels sont les principes fondateurs de l'architecture de Manuelle Gautrand ! Les congressistes de Saint-Étienne auront l'occasion de la rencontrer pour une conférence débat vendredi 24 octobre prochain.



© STUDIO GAUTRAND

Manuelle Gautrand obtient son diplôme d'architecte DPLG en 1985 à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier. Elle crée son agence Manuelle Gautrand Architecture en 1991. Autour d'elle et de Marc Blaising son associé, l'équipe est en moyenne constituée d'une douzaine de collaborateurs architectes. Chaque

projet est affecté à une équipe, de taille variable, composée d'un chef de projet (interlocuteur principal du client) et d'un ou plusieurs architectes chargés de projet. L'équipe développe son projet sous l'autorité et la responsabilité de Manuelle Gautrand, Architecte Principale.

C'est le “C 42”, la vitrine mondiale de Citroën sur les Champs-Élysées à Paris qui la fait connaître à l'international et auprès du grand public en 2007. Son activité majeure est la conception et la construction de bâtiments dans des domaines variés. La stratégie de l'Architecte Principale repose sur le constat que “l'innovation naît toujours de la désobéissance” et qu'il faut donc “marquer le changement dans la représentation que nous avons de notre civilisation”, “creuser l'écart”, prendre “le risque de construire”, tester jusqu'au bout nos émotions, nos envies !”. Tous ses projets expriment un rapport spécifique au site et la volonté de travailler les programmes pour les rendre plus performants, plus malléables et plus inattendus. De cette approche naît une diversité et un discours esthétique très personnel. C'est ce que nous expliquera Manuelle Gautrand lors de sa conférence “DESTINATION(S)” au congrès de Saint-Étienne.

En 2014, ses derniers travaux sont :

- un espace culturel et sportif à Saint Louis (Alsace) de 6 000m² ;
- une résidence hôtelière de 160 chambres 3 à Paris dans le 19^e arrondissement de 6 500m² ;
- un centre de musique et danse à Ashkelon ;
- la reconstruction des cinémas Alésia à Paris dans le 15^e arrondissement de 5 500m² ;

On ne peut passer sous silence l'année 2010 qui voit la livraison de deux bâtiments importants :

- le LAM, extension-restructuration du musée d'art moderne de Lille de 11 600 m² ;
 - la cité administrative de Saint-Étienne de 25 000 m² ;
- Mais aussi :
- les immeubles de bureaux Zac Lyon-Confluence à Lyon de 30 000m² et avenue de Friedland à Paris de 6 000 m².
 - La reconversion de la Gaieté Lyrique en Centre de musiques actuelles de 9 500 m².

Les cinq dernières parutions que l'on peut citer pour cette rencontre :

- “LaM, Villeneuve d'Ascq, L'esprit du lieu”, Nouvelles éditions Scala, Françoise Bonnefoy.
- “Ceux que j'ai (déjà) construits – 20 ans – 20 bâtiments (1991-2011)”, Archibooks, Paul Finch et Manuelle Gautrand.
- “La gaieté Lyrique au Numérique-la Gaieté Lyrique par Manuelle Gautrand, architecte”, Archibooks, Régis Grima et Manuelle Gautrand, interview Michèle Leloup.
- “LAM, le Musée d'Art Moderne de Lille Métropole - Manuelle Gautrand architecte”, collection l'esprit du lieu, Archibooks, Lionel Blaisse, interview Michèle Leloup.
- “Ré-enchanter la Ville - architectures de Manuelle Gautrand”, Ici Interface, Alice Laguarda et Manuelle Gautrand, interview Florence Accorsi. ▲

1- Extrait d'un article d'Alice Laguarda



© SIMON LOBEIS

Cité des affaires de Saint-Étienne

LA MAF

L'ASSUREUR DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Entreprise régie par le Code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 9, rue de l'Amiral Hamelin, 75183 Paris Cedex 16
Tel : 01 53 70 30 00 - Fax : 01 53 70 32 10 - E-mail : maf@maf.fr - www.maf.fr - Crédit photos : Tomoya Fujimoto, photographie partenaire de la MAF



Rejoignez la communauté MAFCOM
sur www.mafcom.com

MAF
Mutuelle
des Architectes
Français assurances

VIE SYNDICALE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

DE LA VÉRITABLE UTILITÉ D'UNE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE STRUCTURÉE, ACTIVE ET PROSPECTIVE

Il ne s'agit pas, ici, de développer, une fois de plus, la comparaison entre syndicat et Ordre. L'ordre organise, contrôle et régule notre profession. Rappelons simplement les actions et le fonctionnement de l'Union des architectes.



I. L'UNSA ET SES ACTIONS :

Jamais Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unsa, n'aurait pu exprimer sa colère à l'égard de notre ministère de tutelle, le 3 octobre dernier lors de l'inauguration du congrès de Paris, si elle avait parlé au nom de l'institution ordinale. Aujourd'hui, le ministère écoute les architectes. Madame la ministre Aurélie Filippetti a reçu l'Unsa le 21 novembre en prenant acte des sujets d'actualité et de notre positionnement de fond. Les 1 200 participants au congrès de Paris ont montré notre représentativité. Les conférences et les ateliers, auxquels ils ont participé, ont rencontré un franc succès repris et commenté par la presse. Sur cette lancée, de multiples actions ont jalonné ces dix derniers mois. Bien évidemment, toutes n'ont pas donné les réponses attendues, mais la présence permanente de nos représentants sur de multiples sujets, les participations aux commissions mettent les architectes sur le devant de la scène. On nous voit mieux et on nous écoute plus qu'avant. De la sous-direction de l'architecture au Premier Ministre Manuel Valls, en passant par les conseillers spéciaux de l'Elysée, nos dirigeants ont le souci croissant de prendre notre avis et quelques fois de suivre nos préconisations.

Nous bataillons ainsi contre la mise en place des agences locales d'ingénierie et tout le détricotage des dispositions qui permettent aujourd'hui encore à la création architecturale d'exercer sa mission d'intérêt public. Contre le dumping des honoraires, nous avons lancé le 12 février une action sur tout le territoire à l'adresse des préfets puis des maires. Différents rendez-vous ont permis de mettre en évidence les dangers d'un choix au plus bas prix. Les architectes syndiqués qui se sont engagés dans cette action, ont également expliqué organisé et engagé une consultation à propos du marché de maîtrise d'œuvre. Ils ont diffusé, à cet effet, un livret de recommandations. Dans le département du Gers,

nos syndiqués ont réussi à convaincre la préfecture d'organiser une réunion d'information à l'intention des dirigeants des collectivités territoriales ayant pour objectif de les convaincre que le choix d'un architecte intègre la nécessité d'une juste rémunération. Nous avons été audités cette année par plusieurs commissions (efficacité du marché concurrentiel de la construction-rénovation dans le domaine résidentiel, création architecturale, sécurité incendie... etc.), nous avons participé aux concertations lancées par les différents ministères (objectif 500 000 logements, accessibilité des personnes handicapées, la Silver économie, la rénovation énergétique... etc...). Nous avons apporté nos contributions dans de nombreux domaines, comme très récemment à propos du projet de loi sur la transition énergétique. À chaque fois, la nécessité d'une maîtrise d'œuvre indépendante et d'une loi MOP renforcée a été affirmée, contre le danger des procédures de conception-réalisation, des PPP ou du "in-house".

**LES 1 200 PARTICIPANTS
AU CONGRÈS DE PARIS
ONT MONTRÉ NOTRE
REPRÉSENTATIVITÉ.
ON NOUS VOIT MIEUX ET
ON NOUS ÉCOUTE PLUS
QU'AVANT.**

Nous continuons à nous battre pour un enseignement initial de qualité, une formation continue accessible à tous et une HMONP à la hauteur de ses ambitions. De façon incessante, nous rappelons la nécessité de ramener le seuil à 150 m² de Surface de Plancher et nous demandons une véritable présence de la maîtrise d'œuvre dans la rénovation. Nous participons activement à la transposition de la directive service européenne afin que la qualité de notre exercice ne soit amenée à disparaître. Et ceci à côté de nombreuses autres actions dont vous pouvez prendre connaissance dans la presse ou dans notre Lettre mensuelle aux adhérents. Nous travaillons ardemment à l'information et à la mise en place du BIM dans les agences en expliquant les enjeux liés au développement de cet outil. Vous trouverez un cahier spécial BIM inséré dans ce numéro.

C'est l'existence même de notre métier qui est affirmée chaque jour par nos adhérents.



Congrès de Paris 2014

II. L'UNSFA, SON FONCTIONNEMENT.

L'Unsfà fédère des syndicats départementaux ou régionaux d'architectes qui veulent engager des actions collectives au niveau national. L'Unsfà représente une soixantaine de structures départementales ou régionales réparties sur tout le territoire métropolitain et par-delà les océans à la Réunion ou en Martinique. C'est sur ces bases que les architectes arrivent à créer une force ancrée dans le tissu local et d'autant plus puissante parce que sa capacité à se rassembler est réelle. Tout architecte, quelle que soit son activité, peut grâce à notre Union, agir au niveau local et développer des actions sur le territoire français entière. Nous sommes aujourd'hui nombreux et dynamiques dans ces syndicats regroupés par l'union des architectes.

En matière de paritarisme, le fait d'être un syndicat national reconnu comme représentatif de la profession par le ministère du travail permet d'agir au nom de tous les architectes, de travailler sur la convention collective, de discuter, avec les représentations de nos salariés, des conditions de travail et de rémunération, de la formation et de toute la réglementation afférente au droit social. **C'est par le paritarisme que le droit social spécifique à notre branche se construit et se décide.** Dans ce domaine, le service juridique de l'Unsfà, apporte des réponses précises sur les cas les plus divers : modèles de contrat de travail, lecture de la convention collective, procédure de licenciement, grille de qualification, obligation de l'employeur, ... On peut citer à l'infini les questions auxquelles doit faire face tout employeur et qui exigent une réponse précise. Christophe ou Patrick, nos permanents juridiques de l'Unsfà, sont là pour répondre à chacun avec la connaissance très affûtée qu'ils ont du droit social en proposant des modèles de documents soigneusement élaborés pour nos agences. Leur expérience dépasse souvent celle des professionnels des cabinets spécialisés en conseil qui sont, par obligation, généralistes et ne connaissent pas les particularités de notre métier. Il ne faut pas hésiter à les interroger.



Conférence de Rudy Ricciotti au congrès de Paris (octobre 2014)

Chaque année, à l'automne, nous organisons le **congrès annuel des architectes**. Il aura lieu les **23, 24, 25 octobre à Saint-Étienne**. Il est ouvert à tous les architectes et aux professionnels de la maîtrise d'œuvre. C'est le meilleur moyen de découvrir le bouillonnement d'une représentation professionnelle active.

Son thème est évocateur : **plus d'architectes** (ils seraient en voie de disparition comme le ressentent bon nombre de consœurs et confrères) + **d'architectes**, ce que nous prônons à l'Unsfà de façon un peu provocatrice, pour qu'il y ait plus d'architecture, dans la construction, dans la maîtrise d'ouvrage, dans l'urbanisme, dans l'enseignement, dans la culture de nos concitoyens et de nos dirigeants.

L'Unsfà est ce que sont ses adhérents. Il y a toujours de la place pour quelqu'un souhaitant œuvrer dans un esprit collectif. Il saura rassembler autour de lui d'autres énergies, monter des actions, proposer des idées, réagir quand il le faut. Pour que le collectif vaine la morosité et prépare le futur. ▲

→→→ **RÉGIS CHAUMONT,**
vice-président Vie syndicale et Communication Unsfà



L'UNsfa RHÔNE-ALPES



L'Unsfa Rhône-Alpes regroupe l'ensemble des syndicats départementaux d'architectes affiliés à l'Unsfa nationale. Sept départements sont représentés : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.

Des réunions mensuelles sont organisées dans différents lieux de la région. Ces délocalisations nous permettent de réunir les présidents de départements ou leur représentants, mais aussi de rencontrer et d'échanger avec les syndiqués locaux.

Notre région administrative, par l'étendue de son territoire recouvre des territoires et pratiques économiques ou professionnelles variées qui se croisent. L'Unsfa Rhône-Alpes permet aux départements d'assurer une cohérence de la représentation et de la défense de la profession, au service des architectes. Elle ménage les particularités dans le respect commun de notre profession. Ces rencontres sont l'occasion de faire le point sur l'activité professionnelle, sur les actions menées par chacun et de proposer une synergie régionale.

La mise en commun des informations, le brassage des idées, les expériences acquises contribuent à l'émulation et au dévelop-

pement solidaire des syndicats locaux. L'Unsfa Rhône-Alpes est un espace de cohérence et de confraternité syndicale.

L'Unsfa Rhône-Alpes est aussi présente au niveau des instances régionales pour faire entendre la voix des architectes, elle siège notamment à la Commission Paritaire Régionale Rhône-Alpes. Les rapports avec l'Unsfa nationale se font lors des Conseils des Régions de l'Union qui réunissent les présidents de régions. Le président de l'Unsfa Rhône-Alpes assure la synthèse et la cohérence des actions locales avec la politique nationale. L'Unsfa Rhône-Alpes sera présente au 45^e Congrès National des Architectes de Saint-Étienne les 23, 24 et 25 octobre prochains. ▲

→→→ **Dominique Charnay,**
président de l'Unsfa Rhône-Alpes



LA CHAMBRE SYNDICALE DES ARCHITECTES DE LA LOIRE (CSAL)

La Chambre Syndicale des Architectes de la Loire est forte d'une longévité respectable : cette institution a été créée dès 1930 !!!

84 ans plus tard, la dynamique est toujours là : le **fil conducteur** de l'action en 2014 est la **communication** :

- **auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés.** Des actions permettant de contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice des architectes, et de guider les maîtres d'ouvrage dans le choix de procédures adaptées ;
- **auprès des élus locaux et collectivités locales.** La CSAL est présente au salon des Maires depuis 2013 ; une occasion de dialoguer avec les élus locaux, de passer des messages forts pour s'inscrire dans un échange constructif ;
- **avec tous les confrères du département.** Au travers de ses réunions mensuelles, la CSAL apporte aux architectes du département de la Loire l'opportunité de croiser leurs expériences professionnelles ;
- **avec les acteurs de l'acte de bâtir.** La CSAL rassemble périodiquement architectes et partenaires industriels, BET... en réunions d'informations et d'échanges techniques.

La Chambre Syndicale des Architectes de la Loire met à la disposition de ses adhérents **des outils dynamiques** permettant

d'échanger et d'obtenir des informations métier, sur son site internet : www.architecte-loire.com

La communication, c'est aussi la participation à la vie de l'Unsfa : 2014 est un exercice fort, par la **tenue du Congrès National de l'Unsfa à Saint-Étienne**. Ce congrès sera placé dans la continuité du format initié lors du congrès de Paris 2013. Soutenue par les élus locaux, les organisations professionnelles et les syndicats de la région Rhône-Alpes, cette démarche est l'ambition pour la CSAL de "changer de braquet" et de fédérer un nombre exponentiel d'architectes du département. Des actions diversifiées donnent un nouveau souffle à l'action syndicale dans la Loire, et apportent un soutien robuste à tous les confrères du territoire, en cette période de difficultés économiques. Tous ensemble nous devons nous battre pour le plus beau des métiers : être architecte ! ▲

→→→ **Jean-Francis Bonnard,**
président de la CSAL



RÉINVENTER SAINT-ÉTIENNE

“Tout ce qu’un homme est capable d’imaginer, un jour, un autre homme sera capable de le réaliser” écrivait, prophétiquement, Jules Verne.
De nombreux maires ont imaginé le Saint-Étienne du 21^e siècle.
Certains ont réalisé ces rêves transformant, petit à petit, par petites touches, avec plus ou moins de bonheur, la physionomie de cette ville.

ville de
Saint-Étienne

Tout au long de son histoire industrielle fondée sur la rubanerie, le charbon et l’acier, elle a “poussé” comme une ville du Far West dans une belle anarchie architecturale. Aux quartiers chics, aux immeubles à cour aux accents résolument haussmaniens répondent, en effet, aujourd’hui, des anciennes fabriques de rubanerie ou des immeubles anciens et vétustes.

Au fur et à mesure de son évolution démographique la portant, dans ses heures de gloire, à la 8^e place des villes de France, la ville s’est agrandie, embellie, modernisée plus par imitation que par l’affirmation d’un style propre.

C’est tout l’enjeu aujourd’hui de Saint-Étienne : réinventer le Saint-Étienne de demain, affirmer un nouveau visage.

Celui d’une ville qui se tourne résolument vers l’avenir, le design, le numérique mais à taille humaine, fière de son patrimoine. En somme, une cité qui ressemble aux Stéphanois dont l’ingéniosité, la créativité et l’inventivité furent la marque de fabrique depuis sa fondation.

Des réalisations de prestige (le zénith de Sir Norman Foster, la Cité Administrative de Manuelle Gautrand ou encore la Mai-



■ GAËL PERDRIAU,
MAIRE DE SAINT-ÉTIENNE
PRÉSIDENT DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

son de l’Emploi de Rudy Riccotti pour ne citer qu’eux) donnent le ton : Saint-Étienne n’est plus la ville “noire”, la ville industrielle paupérisée.

Le témoin m’a été passé, il y a peu, et je me dois de réfléchir, en toute humilité, mais avec détermination, à l’avenir architectural de Saint-Étienne. Je veux placer mon mandat dans une vraie réflexion urbanistique, qui relève le défi de valoriser et protéger son riche et méconnu patrimoine

tout en osant démolir et raser ce qui doit l’être. Aérer, rendre accessible à tous la cité, en favorisant le développement durable et la protection de l’écrin de verdure qui entoure la ville.

Saint-Étienne peut être un exemple de cité qui se réinvente, qui s’affirme dans les prochaines années. Le design doit être au cœur de la ville et pas seulement lors de ses biennales, le numérique à la portée de tous.

Pour arriver à cet objectif, nous avons besoin de tous : des habitants à travers les conseils de quartier, des programmeurs, des urbanistes, des architectes et designers pour donner à cette ville un “style”, porté et sublimé par la richesse humaine qui la compose. ▲

JE VEUX PLACER MON MANDAT DANS UNE VRAIE RÉFLEXION URBANISTIQUE, QUI RELEVÉ LE DÉFI DE VALORISER ET PROTÉGER SON RICHE ET MÉCONNU PATRIMOINE TOUT EN OSANT DÉMOLIR ET RASER CE QUI DOIT L’ÊTRE.

4^e ÉDITION DU TROPHÉE JEUNES TALENTS

En collaboration avec l'UNSA



RENDEZ-VOUS

Assistez à la remise des Trophées Jeunes Talents au
45^{ème} Congrès des Architectes le 23 octobre à St-Etienne



INSCRIPTION :

Pour y assister, inscrivez-vous dès maintenant
sur le site www.congresdesarchis.com

À propos du Trophée Jeunes Talents

Le Trophée Jeunes Talents, mis en place en 2011 par l'Association QUALITEL et CERQUAL en collaboration avec l'UNSA, a pour objectif de valoriser les projets de construction d'habitat collectif et de rénovation élaborés par les étudiants en architecture intégrant la qualité architecturale, environnementale et l'innovation.

ASSOCIATION
QUALITEL
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT



RHÔNE-ALPES

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

"L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE"



© WWW.MEIS.FR

1



© ARIAN ARCHITECTURES

2



© PIERRE LE CHATELIER

3



© R. ARAUD

4

L'Unsta ET L'ÉQUIPE DE PASSION ARCHITECTURE REMERCIENT TOUS LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER DÉDIÉ À LA RÉGION RHÔNE-ALPES PAR L'ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

AGENCE D'ARCHITECTURE CHARNAY, AGENCE D'ARCHITECTURE ARNICHAND, VUE D'EST, BARRÈS-COQUET ARCHITECTES, ATELIER ARCHE, BRIÈRE ARCHITECTES, ROBERT DORGON, ARCHIGROUP, ABEILLE-COGNE ARCHITECTES, TEXUS ARCHITECTES, AGENCE D'ARCHITECTURE DENIS DESSUS, ATELIER CAIRN (1), JEAN-LUCFRENAY, FLORENCE GARDENAL, STUDIO GARDONI ARCHITECTURES, IDÉATECTUM, DOMINIQUE JEFFROY-FOGGETTI, SCPA JF ET P. MARTIN, GÉRALD PERDRIX, FACE À..., ARODIE DAMIAN ARCHITECTES (2), HTVS ARCHITECTURE, SOHO ARCHITECTURE (3), YVON TIXIER, ATELIER WOLFF & ASSOCIÉS, TEKNE (4), DOMINIQUE MOLARD ARCHITECTE ARCHIPENTE, SARL D'ARCHITECTURE CRISTAL A.B., SARL DE JONG ARCHITECTES, ALAIN PICHOT, CBXS, KATARINA ET FRÉDÉRIC BONNAMOUR, YVES CATELAND, SARL ARCHEPEL, SASU CRÉA'ECO, PLAN B ARCHITECTES URBANISTES D'ARCHITECTURE JEAN-FRANÇOIS BENOÎT, DLFA ARCHITECTES, X'TO ARCHITECTES, STUDIO ARCH, AGENCE D'ARCHITECTURE DUPUIS-BALDY, SARL FABRE ET DOINEL, SARL PAYSAGE, AIA ARCHITECTES, AB ARCHITECTURE, GUILLAUME GENEVRIER ARCHITECTES, JACQUES GERBE, GUILLAUME GIROD, HUMAN ARCHITECTE, NG ARCHITECTURE ARCH'ECO, JEAN-PAUL FAURE, ISIS ARCHITECTURE ET URBANISME, XXL ATELIER, PATRICK KOLKIEWICZ, NINETA KORELC, BERNARD LAB ARCHITECTES, BORIS D'ARCHI ET GUILLAUME GIROD - ARCHIMOTION, JACQUET ET ASSOCIÉS ARCHITECTES, MACARY PAGE ARCHITECTES, PLOTIER ARCHITECTES ASSOCIÉS, RITZ ARCHITECTE, JULIEN RIVAT, ATELIER THIERRY ROCHE & ASSOCIÉS, SARL ATELIER CAMILLE LAPLUME, TAO ARCHITECTES, SUD ARCHITECTES, ARCHITHÈMES/URBATHÈMES, A-TEAM, ATELIER D'ARCHITECTURE ANDRÉ SOLNAIS, SORIA ARCHITECTES, TASSIN & ASSOCIÉS, VINCENT ROCQUES, NEW GROUND, KAA ARCHITECTURES, Z ARCHITECTURE, ATELIER VERA & ASSOCIÉS ARCHITECTES, AMPLITUDE ARCHITECTES, GROUPE-6 ARCHITECTES ARCHITECTES, ARCHITECTURE & TERRITOIRE.

► "L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE"

DE JONG ARCHITECTES

ANNECY LE VIEUX (74)

BRIGITTE ET RUURD DE JONG

1 EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE DE GAILLARD (74)

Certification Certivea CSTB "Bâtiments tertiaires NF Démarche HQE"
et basse consommation RT2005

Maître d'ouvrage : Commune de Gaillard

Livraison : 2010

2 GROUPE SCOLAIRE DE SILLINGY (74)

Démarche HQE et label

MINERGIE

Maître d'ouvrage : Commune de

Sillingy

Livraison : 2011



ABEILLE-COGNE

ROMANS (26)

BERNARD COGNE

ESPACE CULTUREL "LA HALLE", DIEULEFIT (26)

Rénovation et extension

Maître d'ouvrage : Ville de Dieulefit

Livraison : 2013

(1) Vue extérieure parvis

(2) Vue intérieure hall

STUDIO GARDONI ARCHITECTURES

LYON (69)

PIERRE GARDONI

1 EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF MARCEL PAGNOL À VEAUCHES (42)

Maître d'ouvrage :

Ville de Veauches

Livraison : 2013

Angle Nord Est

2 SALLE ÉVÉNEMENTIELLE ET LOCAUX SPORTIFS "ANSOLIA", ANSE (69)

Maître d'ouvrage :

Ville d'Anse

Livraison : 2013

Vue entrée Nord





ARCHIGROUP

LIMONEST (69)

SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE DIRIGÉE COLLÉGIALEMENT

1 CENTRE DE FORMATION NATIONAL - THÉORIQUE ET PRATIQUE - RTE À MEYZIEU (69)

Bâtiment BBC

Maître d'ouvrage : RTE

Livraison : 2012

(1) Façade principale, détail sur l'entrée piéton, protégée par le porte-à-faux



2 PÉPINIÈRE ET HÔTEL D'ENTREPRISES DE TARARE-JOUX (69)

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Tarare

Livraison : 2012

Façade principale sur rue

ATELIER WOLFF & ASSOCIÉS

CHAVANOD (74)

JEAN-FRANÇOIS WOLFF & YVES MUGNIER

1 MAISON DE LA MÉCATRONIQUE À ANNECY-LE-VIEUX (74)

Construction d'un établissement de recherche comprenant des laboratoires, des bureaux, une salle de calcul, un hall de montage. Opération labellisée MINERGIE

Maître d'ouvrage : Conseil Général de la Haute-Savoie pour le compte de l'Université de Savoie

Livraison : 2012

Façade Est



2 28 LOGEMENTS BBC EFFINERGIE AU HAMEAU DE CORBIER - CHAVANOD (74)

18 logements en bande + 3 maisons individuelles + transformation d'une grange en 7 logements

Maître d'ouvrage : SCI Corbier

Livraison : 2013

Façade Sud des 3 maisons en bande



TEXUS ARCHITECTES ET GAUX

CREST (26)

MATTHIEU CORNET

1 EXTENSION DU LYCÉE

SAINT LOUIS À CREST (26)

Maître d'ouvrage :

OGEC Saint Louis

Livraison : 2012

2 CONSTRUCTION D'UNE

MAISON BBC OSSATURE BOIS,

FRANCILLON (26)

Maître d'ouvrage : privé

Livraison : 2012

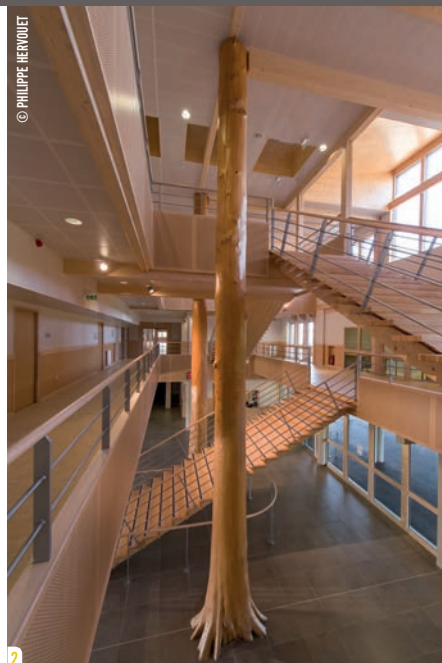


DOMINIQUE MOLARD ARCHITECTE ARCHIPENTE

MONTBRISON (42)
DOMINIQUE MOLARD, CHRISTIAN PUPIER

CONSTRUCTION DU COLLÈGE ANTOINE
GUICHARD À VEAUCHE (42)

Finaliste du Palmarès Réalisation
Bois Rhône-Alpes 2013 ;
sélectionnée Palmarès Habitat
solaire Habitat d'aujourd'hui 2014
Maître d'ouvrage :
Conseil général de la Loire
Livraison : 2012
(1) Parvis d'accueil
(2) Atrium central



ROBERT DORGNON

VALENCE (26)

RÉHABILITATION DU LYCÉE HÔTELIER DE TAIN L'HERMITAGE (26)

Maîtrise d'œuvre : Robert Dorgnon architecte
mandataire,

Noël Cessieux architecte associé

Maître d'ouvrage : Conseil régional Rhône-Alpes ;
mandataire Icade Promotion

Livraison : 2014

(1) Accès tout public

(2) Galerie de liaison public – enseignement



BARRÈS-COQUET ARCHITECTES

CHÂTILLON D'AZERGUES (69)

CAROLINE BARRÈS ET THIERRY COQUET

5 MAISONS GROUPÉES AU BORD DE L'EAU, CHÂTILLON D'AZERGUES (69)

Maître d'ouvrage : TMI

Livraison : 2012





1

AGENCE D'ARCHITECTURE CHARNAY AUBENAS (07)

DOMINIQUE CHARNAY, SYLVIA BELLONO MAZARD,
CLAIRE CHARPENTIER, IEKE FRANKENMOLEN

1 BOULODROME DE CHAUZON (07)

16 terrains couverts et terrain extérieur
avec vestiaires et espace d'accueil convivial
Maître d'ouvrage : Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche
Livraison : 2011

2 ESPACE LIENHART À AUBENAS (07)

Réhabilitation d'un bâtiment industriel
et création d'un espace plurifonctionnel
Maître d'ouvrage : Commune d'Aubenas
Livraison : 2011

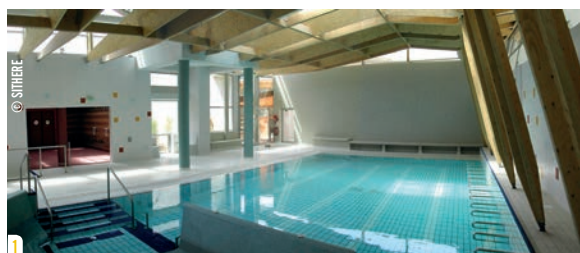


2

DENIS DESSUS PRIVAS (07)

1 THERMES DE VALS-LES-BAINS (07)

Maîtrise d'œuvre : Denis
Dessus architecte mandataire,
Bruno Minsqter architecte
associé, Brière ingénierie
Maître d'ouvrage : sithere
Livraison : 2006



1

2 NATURAL SPA, THERMES DE NEYRAC-LES-BAINS, MEYRAS (07)

Maîtrise d'œuvre :
Denis Dessus architecte
mandataire, Beterem
Lyon ingénierie
Maître d'ouvrage : sithere
Livraison : 2010



2

YVON TIXIER VALENCE (26)

1 YSER - 34 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS, VALENCE (26)

Maîtrise d'œuvre : Yvon Tixier
architecte mandataire ;
David Mariaud, associé
Maître d'ouvrage : OPH Valence
Livraison : 2013

2) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU LYCÉE VINCENT D'INDY, PRIVAS (07)

Maître d'ouvrage :
Région Rhône-Alpes
Livraison : 2013



© Y. TIXIER



© Y. TIXIER

1 2

FRANCE <=> CHINE : UN COUPLE D'ARCHITECTES AU PUPITRE

QUESTIONS À FRÉDÉRIC ET POLLY ROLLAND

L'atelier Frédéric Rolland et Associés est issu du cabinet créé en 1954 à Angers par le père de Frédéric, Georges-Yves Rolland formé dans l'atelier Pontremoli-Lecomte. La reconstruction d'après-guerre offre un essor d'activité rapide.

Frédéric Rolland rentre à UP 4 en 1974 et poursuit ses études à UP 9 (UP = Unités Pédagogiques de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts), dans les ateliers Marot et Saint-Arroman. Lauréat du Grand Prix de l'Institut, sous le parrainage de Maurice Novarina, Il obtient en 1986 un master d'urbanisme et de "Urban design" à l'université Columbia de New York. Il y rencontre Polly, diplômée de l'école d'architecture de l'université de Cornell et dont la famille est originaire de Shanghai.

Il reprend en 1987, l'agence fondée par son père. En 1991, Polly et Frédéric, imprégnés de la "ville verticale" américaine, découvrent ensemble la Chine dont la ville de Shanghai encore endormie à cette époque. En 1994, ils créent un cabinet d'architecture à Shanghai et trouvent dans cette ville, un terrain de jeu propice. En 1999, un jeune architecte, Jérôme de Crozé, arrive à Shanghai et devient chef de projet de l'agence durant 5 ans. De retour en France, il devient associé de l'atelier Frédéric Rolland & associés.

QUELLE EST VOTRE VISION DE L'ENTREPRISE D'ARCHITECTURE ?

Frédéric Rolland : À la fin des années quatre-vingt, l'agence d'Angers n'employait que 8 ou 9 personnes. Aujourd'hui, l'effectif est de quarante personnes, dont douze architectes, avec un bureau d'économie et de conduite de chantier intégré. Personne ne m'a formé à la gestion d'une entreprise d'architecture. Le passage aux USA a été bénéfique, mais c'est aussi au contact du secrétaire général de l'agence de mon père que j'ai



Jérôme de Crozé



Frédéric Rolland



Polly Rolland

appris le management d'entreprise, c'est à dire savoir emmener des hommes en affichant un véritable leadership, ce qui nécessite une capacité d'approche humaine et sociale, une vision générale du travail d'équipe et pas seulement une vision d'architecte.

Alors que le travail des architectes dans l'esprit anglo-saxon est collaboratif, il renvoie en France aux archétypes de la profession libérale à l'instar, par exemple, de celle d'avocat ou de notaire.

Des stratégies de développement doivent être clairement définies et conduites, avec notamment l'organisation de départements dans les agences ; un développement basé sur les investissements, la croissance et la prise de risque, et structuré par un savoir-faire.

À défaut, et on l'observe plus particulièrement dans les procédures de conception / construction, l'architecte devient spectateur d'une mécanique de rouleau-compresseur qui lui échappe.

École supérieure de l'électronique de l'ouest à Angers



Dans le travail d'équipe, le service business est essentiel. Même si on est brillant en conception, il faut savoir servir le client. Pour pouvoir s'ouvrir vers l'international, il est indispensable de maîtriser la conduite d'un projet, tel un chef d'orchestre.

QUELS ENSEIGNEMENTS TIREZ-VOUS DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL EN CHINE?

ER : En Chine, pour répondre à un concours, il faut évidemment des images fortes, mais il faut également un project manager, ce qui suppose un management fort et bien construit. Dans ce pays, avant d'être architecte, on passe par les stades "junior partner" et "senior partner" au sein des agences. L'export est une compétition très difficile dans laquelle les allemands et les japonais sont mieux armés que nous.

En France, nous sommes confrontés à des majors très bien structurés, alors que la plupart des agences d'architecture n'ont ni directeur administratif, ni directeur financier, ni DRH.

L'AREP, ADP, la SNCF, fortes de leurs organisations internes, sont bien armées pour l'export.

Polly Rolland : je retiens, avant tout, les notions de vitesse et de réactivité. Le travail avance très vite avec nos équipes chinoises dans l'agence de Shanghai, dont la disponibilité est étonnante. Ceci n'existe plus en France, où le temps de travail est toujours calculé. Je ne dis pas cela de façon négative, mais là-bas, c'est l'exigence du client qui est la priorité – avant toute considération individuelle. Le travail coopératif vise avant tout à le satisfaire. On ne pense pas à s'enfermer dans un processus qui cloisonne le droit et les responsabilités de chacun.

LES MISSIONS CONFIAÉES AUX ARCHITECTES SONT-ELLES DIFFÉRENTES?

P.R. : Au début de notre exercice en Chine, nos travaux s'arrêtaient au stade de l'avant-projet. Les bureaux institutionnels chinois finalisaient la mise au point technique du projet. **Ces instituts publics, qui peuvent employer jusqu'à deux mille personnes,** se privatisent et se restructurent tous aujourd'hui. Nous avons opéré une fusion avec un institut chinois, ce qui a nous permis d'accéder à des missions globales très similaires à celles en usage en France.

ER : travailler à l'export c'est rentrer dans une arène, avec des aléas et des déconvenues. Ce qui frappe en Chine, c'est la flexibilité. On ne rencontre pas les mêmes barrières construites par l'amalgame de procédures et de réglementations.

Mais les réglementations architecturale et d'urbanisme y existent comme en Europe. On perçoit la Chine comme un pays occidentalisé et très libre en expression architecturale. En réalité, c'est un pays très contrôlé, où il faut strictement respecter les règles pour y travailler.

Notre agence de Shanghai est dénommée Frédéric Rolland & United Architects. Nous avons deux sortes de clients : les donneurs d'ordre publics et les professionnels de la promotion. Chaque projet favorise de nombreuses rencontres où nous nous attachons à rester humbles. C'est essentiel dans la culture chinoise : on n'écrase pas son interlocuteur, ni de son savoir ni de son pouvoir.

En matière de responsabilité professionnelle et technique, ce sont les instituts qui les assument. La durée de la responsabilité d'un architecte sur les études peut aller de un à vingt ans selon les cas. Mais cette responsabilité est très rarement engagée. Pour la phase de réalisation, c'est une responsabilité de l'État qui n'a pas de limite dans le temps. On ressent néanmoins un changement dans ces usages depuis deux ou trois ans.

Les opérations sont souvent conduites par des sociétés mixtes avec des financements d'État. Les concours sont indemnisés faiblement au regard des prestations à produire très impor-



Three towers à Nankin

tantes. Il est courant de devoir rendre quinze panneaux A0, deux maquettes aux 1/200^{ème}, des vidéos qui coûtent 100 € la seconde. On peut tout envisager pour valoriser ses idées... ce qui conduit à une surenchère de production !

La constitution des jurys est très rigoureuse : elle se fait par un tirage au sort électronique parmi des membres qualifiés, et est constituée deux heures avant la session d'examen des projets. Il n'existe pas d'Ordre professionnel, mais une association des architectes. Le titre n'est pas protégé, mais il y a des grades : A, B, C. La durée des études en école est de 5 ans. Il faut en outre exercer trois ans dans une agence et passer un examen-pour accéder au grade A.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DE VOTRE ACTIVITÉ?

ER : Aujourd'hui, les agences d'Angers et de Shanghai sont dissociées, tant sur le plan financier que sur le plan juridique. Polly passe 12 à 15 jours par mois en Chine. Nous conservons le pilotage des projets, qu'ils soient en Europe ou en Chine. L'agence de Shanghai répond à toute sorte de projet sans se focaliser sur un secteur particulier. Nous sommes attachés au caractère généraliste et polyvalent de notre métier. Nous nous intéressons à toutes les tailles de projets, par exemple : une école maternelle de 3 classes jusqu'aux projets de très grande échelle. En ce moment l'agence est en cours de conception de trois tours de grande hauteur.

Nous souhaitons nous développer et également élargir le champ de l'export. Nous avons engagé des échanges soutenus qui pourraient nous conduire à créer un nouveau bureau.

Le travail sur plusieurs sites ne peut se faire que depuis le développement des liaisons électroniques, avec des échanges permanents entre l'agence d'Angers et celle de Shanghai. La maîtrise du BIM doit nous permettre d'attaquer de nouveaux marchés.

Le bon fonctionnement du cabinet en France conditionne celui des cabinets étrangers. La France constitue la base solide. Bien qu'il y ait un cloisonnement entre la France et la Chine, ce sont bien les méthodes et le dynamisme conduits en France que nous exportons, avec, en retour, l'enrichissement de travailler dans des environnements différents.

L'export fait grandir, élargit l'esprit, et permet d'aborder les questions et les projets sous différentes facettes. ▲

Propos recueillis par Sabine Fournal et Régis Chaumont

FORMATION

ARCHITECTES, AD'APTEZ-VOUS !

Peut-être n'ai-je pas été assez convaincant dans mon propos en 2008 (cf *Passion Architecture* n°27 "le rôle essentiel de l'architecte dans l'élaboration d'un diagnostic accessibilité"), mais cette fois-ci il n'y a pas de doute : les architectes vont démontrer que l'Ad'AP est leur fief !



QU'EST-CE QUE L'AD'AP ?

Une solution politico-administrative pour imposer à tous d'atteindre les objectifs de la loi de 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" même au-delà du 1^{er} janvier 2015. Pour ceux qui rateront cette échéance, une solution de rattrapage est proposée mais elle est beaucoup plus contraignante. En effet, avant le 1^{er} janvier 2015, tous les E.R.P. doivent respecter les objectifs de la loi de 2005 (mise en accessibilité de tous les E.R.P. existants) ou bien :

- soit les pénalités prévues par cette loi seront appliquées, sans pour autant dispenser du respect de cette obligation ultérieurement ;
- soit le "responsable E.R.P." s'engage avant le 31 décembre 2014 à déposer un Ad'AP.

COMMENT PRODUIRE UN AD'AP ?

En dehors du formalisme administratif (imprimé CERFA en cours de finalisation et autres documents administratifs familiers des architectes), le dossier Ad'AP doit comporter :

- l'état des lieux de l'E.R.P. existant par rapport au niveau d'accessibilité qu'il devrait avoir ;
- la "solution travaux" proposée pour satisfaire aux obligations et aux objectifs de la loi de 2005 (plans avant et après travaux, notice accessibilité) ;
- éventuellement, une demande justifiée/étayée de dérogation ;
- le planning de travaux avec engagement financier par année à partir de 2015 ;
- un document synthétisant la politique "accessibilité" mise en œuvre et les modalités retenues pour assurer la continuité de la chaîne de déplacement (pour les collectivités publiques).

L'architecture est bien l'art de concevoir et de construire des édifices ou d'aménager des espaces extérieurs selon des critères esthétiques et des règles (sociales, techniques, économiques, environnementales) bien définies. La force de l'architecte est sa connaissance et sa capacité de synthèse de tous les domaines de la construction. Il saura proposer une solution globale intégrant à l'occasion d'autres thématiques : sécurité incendie, thermique, acoustique... L'accessibilité est le thème transversal par excellence. Chaque métier du bâtiment est concerné : dispositions constructives, signalétique, éclairage, sécurité des personnes, acoustique...

Qui d'autre que l'architecte, chef d'orchestre mettant en œuvre un projet de construction, pourrait prendre en charge cette mission ? L'architecte est le professionnel qui dispose des trois compétences nécessaires pour élaborer le dossier Ad'AP : la connaissance de la réglementation, la problématique de la

construction, la maîtrise des coûts. La loi du 10 juillet 2014 a déjà défini le cadre de ce dispositif. Le détail de la procédure est en cours de finalisation par ordonnance. Les différents textes d'application sont attendus fin septembre 2014 et de toute façon avant la fin de l'année. Ils apporteront également des adaptations normatives compte tenu du retour d'expériences acquis. Nul doute que les architectes sauront se mobiliser sur ce grand chantier.

Pour autant, jusqu'à la fin de l'année, la loi de 2005 reste parfaitement applicable. **Dans de nombreux cas, les derniers mois de 2014 laissent suffisamment de temps pour améliorer l'accessibilité de tous dans l'esprit de la loi de 2005 en particulier dans les petits établissements.**

Quelques exemples : réalisation d'une rampe d'accès amovible, mise en place d'une sonnette d'appel à l'entrée de l'établissement, amélioration de la signalétique, installation d'une boucle magnétique, peinture d'éléments (portes, murs,...), accueil debout/assis, main courante, barre d'appui, éclairage, support d'information, réaménagement du mobilier, changement du sens d'ouverture d'une porte, changement d'organe de manœuvre... Plusieurs petites choses peuvent contrarier ou faciliter l'accessibilité pour tous et satisfaire une aspiration légitime n'est pas toujours complexe. **Dans ces cas simples, un dossier, dans sa forme actuelle, peut être approuvé et les travaux engagés, voire réalisés, avant la fin de l'année 2014. Dans ces cas, il suffira d'adresser, en fin de travaux, même au-delà du 1^{er} janvier 2015, une attestation au Préfet. ▲**

DERNIÈRE MINUTE

Exceptionnel : le GEPA vous propose une journée de formation "A236 – ACCESSIBILITÉ : LE MODE D'EMPLOI DES AD'AP" !

Venez vous former pendant 1 journée afin d'être en capacité d'établir le dossier Ad'AP. Cette formation est réservée exclusivement aux architectes. Entre septembre et décembre 2014, 40 sessions sont organisées dans toute la France. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF-PL (applicable aux architectes libéraux ; les architectes salariés bénéficient d'une prise en charge habituelle via leurs organismes paritaires type Actaliens). Inscrivez-vous directement sur le site du GEPA :

www.formation-architecte.com

- 1) Agenda d'Accessibilité Programmé
- 2) Le propriétaire ou l'exploitant

→→→ **YVES NEVEU,**
formateur au GEPA
Conseil en accessibilité



architect meets innovations

L'ÉVÉNEMENT EXCLUSIF
RÉSERVÉ AUX
ARCHITECTES,
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
ET AUTRES PRESCRIPTEURS

ARCHITECT
@WORK
BELGIUM

ARCHITECT
@WORK
THE NETHERLANDS

ARCHITECT
@WORK
LUXEMBOURG

ARCHITECT
@WORK
GERMANY

ARCHITECT
@WORK
UNITED KINGDOM

ARCHITECT
@WORK
ITALY

ARCHITECT
@WORK
DENMARK

ARCHITECT
@WORK
AUSTRIA

ARCHITECT
@WORK
SWITZERLAND

Visitez aussi

ARCHITECT@WORK
NANTES

Parc expo de La Beaujoire
27-28 novembre
1^{re} édition

ARCHITECT
@WORK

FRANCE / PARIS

La Grande Halle de
La Villette - Paris
9-10 octobre 2014

7^e édition - 10:00-20:00

ÉVÉNEMENT EXCLUSIF
présentant les innovations d'industriels
de la construction

CONCEPT QUALITATIF
et scénographie originale

CONFÉRENCES sur l'architecture

THÈME 2014 :

Architecture & e-custom design

EXPOSITION MATÉRIAUX

DESIGN-IT, personnalisation &
technologies numériques

réalisée par INNOVATHÈQUE / FCBA

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

100% PARIS,

Architecture urbanisme 2000-2012
créée par le Pavillon de l'Arsenal

ART by Concrete Balloons

Collectif d'architecture

WWW.ARCHITECTATWORK.FR

ÉVÉNEMENT
PROFESSIONNEL
ACCÈS SUR
INVITATION

ORGANISATION

Expo Conseil

Tel + 33 (0)3 20 57 75 78

france@architectatwork.eu

DESIGN PLAN by C4 © CREATIVE4.BE / 2005

Événement organisé
avec la collaboration et
le sponsoring de



DELABIE

Forbo

SM/feur

GAL

Ciments Calcia
Italcementi Group

THG

Mosa.

PaletteCAD
perfect rooms

PERGO

SIH

VELUX

Eternit

SCHÜCO

JUNG

Priorité !

aux qualifications
Sport&Loisir Qualisport,
à validité d'1 an...

... avec des vrais
“Pro”



Sélectionnez les Entreprises
qualifiées Qualisport
pour vous garantir la pertinence de **compétences**
techniques actualisées !

Tél. 01 53 33 84 90
qualisport@wanadoo.fr

www.qualisport.com
Entreprises Qualisport sur toute la France

